

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Ministère de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire

Secrétariat Général

Programme National de Développement Participatif



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

Ministry of Economy, Planning and Regional
Development

Secretary General

National Community Driven Development Programme



GESTION DURABLE DES TERRES DANS LES PLANS DE DEVELOPPEMENT ET ELABORATION DES PLANS D'UTILISATION ET DE GESTION DURABLE DES TERRES

Guide méthodologique

Juin 2010

PREFACE

Du fait de la survenance de la crise économique à la fin des années 80, les investissements publics se sont avérés de plus en plus insuffisants et ne répondant plus aux besoins des populations et à la réalité de la pauvreté rurale. L'approche autocentrée de développement, où l'Etat détenait le rôle principal à travers la mise en place de grands projets sectoriels et des sociétés parapubliques, s'est vite révélée inefficace face à cette situation.

Ainsi, pour avoir une réaction à la hauteur du problème, le Gouvernement du Cameroun a pris des engagements afin que les investissements publics répondent aux besoins réels des populations à la base à travers leur participation à toutes les phases du processus notamment d'identification, d'exécution, de suivi et d'évaluation des microprojets. Il a ainsi opté pour une responsabilisation des collectivités territoriales décentralisées dans le cadre d'un processus progressif de décentralisation consacré par la constitution de 1996. Cette option est matérialisée par des lois relatives à la décentralisation avec des textes subséquents. .

Par ailleurs, à travers le Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui est l'un des cadres opérationnels de cette stratégie de développement du secteur rural, le Gouvernement entend donner aux populations les moyens d'une participation effective au processus de développement à travers leur implication dans l'identification de leurs besoins prioritaires, la recherche des solutions, la planification et la mise en œuvre des actions concrètes pour le développement social et économique de leurs localités.

Dans ce contexte, la dégradation des terres constitue un des facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire récurrente dans certaines régions du pays. Lutter contre ce fléau est un défi majeur à relever pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté.

C'est entre autres, pourquoi le gouvernement du Cameroun avec l'aide de ses partenaires au développement, a mis en place le Projet de Gestion Durable des Terres et des systèmes agrosylvopastoraux (PGDT) afin de compléter et renforcer l'objectif global de développement impulsé par le PNDP. Ledit Projet se propose de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la promotion d'un développement rural durable en aidant les communes et communautés locales à améliorer la productivité agricole, tout en freinant et en inversant le processus de dégradation des terres.

Pour y parvenir, les différentes parties prenantes (acteurs communaux, communautés locales, partenaires au développement, prestataires, autorités administratives et techniques, etc.) se doivent, tant dans les démarches de planification locale et communale que dans celle d'élaboration d'un plan d'utilisation et de gestion durable des terres, de disposer des outils pratiques capables de leur permettre d'identifier et d'analyser tous les aspects liés à la problématique de dégradation des terres dans les zones critiques.

Le présent manuel, qui se veut un guide méthodologique, a été conçu afin de faciliter à ces acteurs la prise en compte dans un même schéma d'analyse, des aspects de gestion durable des terres dans la planification du développement local et communal et lors de l'élaboration des plans d'utilisation et de gestion durable des terres.

**Le Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire**

AVANT – PROPOS

Le Projet de Gestion Durable des Terres et des systèmes agrosylvopastoraux (PGDT) est mis en œuvre à travers trois (03) composantes dont la première vise l'amélioration de l'intégration de la gestion durable des terres dans le développement local par le cofinancement des microprojets élaborés de manière participative. Les composantes 2 et 3 traitent respectivement de l'appui institutionnel au processus de réforme foncière d'une part, et de la gestion, coordination, suivi-évaluation et communication d'autre part. Il est mis en œuvre actuellement dans 15 des 17 communes d'intervention des quatre régions de l'Ouest, du Centre, de l'Adamaoua et du Nord.

Au-delà des activités d'information et de sensibilisation des différentes parties prenantes, les résultats préliminaires de la mise en œuvre de cette opération comprennent :

- i) mise au point d'outils pratiques de diagnostic participatif et de planification locale des actions de gestion des terres;
- ii) mise au point d'un canevas de préparation des microprojets de gestion des terres assorti d'une liste d'indicateurs d'impacts potentiels;
- iii) formation des organismes d'appui local et des consultants individuels à la démarche d'actualisation des plans de développement au niveau communal et local, et au montage des requêtes ;
- iv) élaboration/actualisation de plans au niveau local communal desquels des microprojets ont été identifiés, et sont en cours de mise en œuvre ;
- v) mise au point d'une démarche d'élaboration des plans d'utilisation et de gestion des terres au niveau communal (PUGDT).

L'édition et la publication du présent « *Guide méthodologique d'intégration de la gestion durable des terres dans les plans de développement et d'élaboration des plans d'utilisation et de gestion durable des terres* » vise une capitalisation et une mise à disposition d'un plus grand nombre de parties prenantes des premiers acquis de l'opération.

Il est le fruit d'un travail concerté des communautés et élus locaux, des services déconcentrés de l'État, des équipes du PNDP et de ses consultants autour de plusieurs missions de recherche-action menées sur le terrain.

La relecture et la mise en forme ont été facilitées par **Dieudonné Bitondo, Ir, PhD expert-consultant en évaluation environnementale et sociale.**

Que tous se trouvent ici grandement remerciés.

Le Coordonnateur National du PNDP

TABLE DES MATIERES

PREFACE	2
AVANT – PROPOS	3
TABLE DES MATIERES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES ANNEXES.....	6
LISTE DES ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION GENERALE	9
1. RAISON D’ETRE DU GUIDE	9
2. A QUI S’ADRESSE LE GUIDE ?.....	9
3. COMMENT S’UTILISE LE GUIDE ?	9
4. QU’EST CE QUE LA GESTION DURABLE DES TERRES (GDT) ?	9
5. ORIENTATIONS EN MATIERE DE CRITERES DE GDT.....	10
6. STRUCTURATION DU GUIDE	11
PARTIE I : INTEGRATION DE LA GESTION DURABLE DES TERRES DANS LES PLANIFICATIONS LOCALE ET COMMUNALE	12
I. INTEGRATION DE LA GDT DANS LA PLANIFICATION LOCALE	13
1. ETAPE PREPARATOIRE	17
2. ETAPE DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	18
2.1. <i>Introduction.....</i>	18
2.2. <i>Identification des potentialités/contraintes et hypothèses de solution</i>	18
2.3. <i>Analyse et priorisation des problèmes.....</i>	19
3. ETAPE DE PLANIFICATION	20
3.1. <i>Planification des actions à mener</i>	20
3.2. <i>Mise en œuvre.....</i>	20
3.3. <i>Suivi évaluation</i>	21
4. REDACTION DU RAPPORT	21
II. INTEGRATION DE LA GDT DANS LA PLANIFICATION COMMUNALE	22
1. ETAPE PREPARATOIRE	26

2. ETAPE DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	27
2.1. <i>Introduction.....</i>	27
2.2. <i>Problématique de la GDT dans la commune.....</i>	27
2.3. <i>Synthèse des plans de développement locaux.....</i>	28
2.4. <i>Diagnostic des ressources naturelles</i>	28
2.5. <i>Analyse des parties prenantes</i>	29
2.6. <i>Restitution et validation des résultats du diagnostic.....</i>	29
3. ETAPE DE PLANIFICATION	29
3.1. <i>Planification</i>	29
3.2. <i>Moyens de mise en œuvre</i>	30
3.3. <i>Suivi/évaluation</i>	30
4. REDACTION DU RAPPORT	31
PARTIE II : PLANS D'UTILISATION ET DE GESTION DURABLE DES TERRES (PUGDT)	32
1. C'EST QUOI LE PUGDT ?	33
2. METHODOLOGIE D'ELABORATION D'UN PUGDT	33
3. ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION ET D'APPROBATION DU PUGDT	35
<i>Etape 1 : Information/sensibilisation des acteurs sur la GDT et sur le PUGDT.....</i>	35
<i>Etape 2 : Constitution d'un groupe de travail Communal</i>	36
<i>Etape 3 : Collecte des données.....</i>	38
<i>Etape 4 : Analyse des données et élaboration des cartes.....</i>	40
<i>Etape 5 : Elaboration du projet de PUGDT à l'échelle communale.....</i>	41
<i>Etape 6 : Restitution du projet de PUGDT.....</i>	43
<i>Etape 7 : Synthèse et rédaction du document PUGDT finalisé</i>	45
<i>Etape 8 : Examen et approbation du PUGDT finalisé</i>	45
<i>Etape 9 : Officialisation du PUGDT</i>	47
<i>Etape 10 : Opérationnalisation de la commission consultative.....</i>	47
<i>Etape 11 : Négociation et ratification de la charte d'usage du terroir.....</i>	49
<i>Etape 12 : Matérialisation des zones à usage prioritaire</i>	51
<i>Etape 13 : Mise en place du Comité de Gestion de Terroir et officialisation du bornage et des droits d'usage.</i>	52
<i>Etape 14 : Formation des membres des comités de gestion de Terroir et Suivi des comités de gestion de terroir.....</i>	53
4. CHRONOGRAMME D'ELABORATION ET D'APPROBATION DES PUGDT	55
ANNEXES	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etapes de la démarche de prise en compte des aspects de GDT au niveau local	14
Tableau 2 : Etapes de la démarche de prise en compte des aspects de GDT au niveau communal	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Diagramme résumant la démarche de planification au niveau local.....	13
Figure 2: Diagramme résumant la démarche de planification au niveau communal	22
Figure 3: Processus d'élaboration et d'approbation du PUGDT	34
Figure 4: illustration de l'étape 1 <i>sur l'information/sensibilisation sur la GDT et le PUGDT</i>	35
Figure 5: <i>illustration de l'étape 3 sur la collecte des données</i>	38
Figure 6: illustration de l'étape 4 sur l'analyse des données et l'élaboration des cartes.....	40
Figure 7: illustration de l'étape 5 sur l'élaboration du projet de PUGDT à l'échelle communale	41
Figure 8: illustration de l'étape 6 <i>sur la restitution du projet de PUGDT</i>	43
Figure 9: négociation et ratification de la charte d'usages du terroir.....	49

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Maquette pour matrice des potentialités, problèmes et contraintes	57
Annexe 2: Exemple d'un profil historique sur la gestion des terres A OURO DOKOUDJE	57
Annexe 3 : Extrait d'un transect à ouro doukoudje en 2007	58
Annexe 4 : Exemple d'analyse A PARTIR D'ARBRES des problèmes	59
Annexe 5 : Maquette du tableau de solution. UP : Massif forestier.....	60
Annexe 6 : exemple d'un diagramme de venn.....	61
Annexe 7: Maquette pour matrice diagnostic des ressources naturelles.....	62
Annexe 8 : Modèles de cartes à produire	62

LISTE DES ABREVIATIONS

AGC	Assemblée Générale de la Communauté
ASSE	Assistant au Spécialiste Socio Environnemental
BM	Banque mondiale
CC	Comité de Concertation à la Base
CNC	Cellule Nationale de Coordination du PNDP
CNOP	Comité National d'Orientation et de Pilotage du PNDP
COMES	Conseil Municipal Elargi aux Sectoriels
CPAC	Comité Paritaire d'Approbation et de supervision de niveau Communal
CPAR	Comité Paritaire d'Approbation et de supervision de niveau Régional
CRP	Cellule Régionale du Programme du PNDP
DPGT	Projet de Développement Paysannal et de Gestion des Terroirs
ESA	Projet Eau, Sol, Arbre
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
GDT	Gestion Durable des Terres
IDA	International Development Association
MEADEN	Mission d'Etudes, d'Aménagement pour le Développement de la Région du Nord
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDAF	Ministère des Domaines et Affaires Foncières
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEP	Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OAL	Organismes d'Appui Local
OCB	Organisations Communautaires de Base
PAPNDP	Projet d'Appui au Programme National de Développement Participatif
PDC	Plan de Développement Communal
PDL	Plan de Développement Local
PDOB	Programme de Développement de l'Ouest Bénoué

PGDT	Projet de Gestion Durable des Terres et des systèmes agrosylvo pastoraux
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PUGDT	Plan d'Utilisation et de Gestion Durable des Terres
PV	Procès Verbal (aux)
SIG	Système d'Information Géographique
SSE	Spécialiste Socio Environnemental
UPP	Unité de planification participative

INTRODUCTION GENERALE

1. Raison d'être du guide

Les plans de développement local et communal sont des documents d'orientation et de planification de la vision de développement au niveau décentralisé. La démarche de planification participative recommandée pour l'élaboration de ces plans est un processus dynamique qui vise à susciter l'implication des acteurs concernés dans toutes les étapes de la planification, notamment de la phase diagnostic jusqu'à la validation des actions programmées et le suivi-évaluation de leur mise en œuvre. Toutefois cette démarche semble jusqu'à présent ne pas avoir mis suffisamment l'accent sur les problèmes de dégradation des terres auxquels font face certaines communautés dans les zones critiques.

Afin de pallier cette situation, ce guide se veut être un outil d'aide à la prise en compte des aspects de gestion durable des terres dans les planifications locales et communales et un guide pour l'élaboration des Plans d'Utilisation et de Gestion Durable des Terres (PUGDT). Il pourrait être utilisé comme un tout pour répondre au besoin spécifique de planification des interventions relatives la GDT et/ou en complément des démarches menant aux PDL et PDC avec pour objectif de mettre en exergue les aspects de GDT.

2. A qui s'adresse le guide ?

Ce guide est conçu pour offrir un outil pratique et efficace aux différentes parties prenantes concernées par l'élaboration des PUGDT et l'intégration des aspects de GDT dans les planifications locale et communale (acteurs communaux, communautés locales, partenaires au développement, prestataires, autorités administratives et techniques, organisme d'appui local, consultants en développement local, etc..).

3. Comment s'utilise le guide ?

Le guide est un kit facile d'utilisation qui met à la disposition de l'utilisateur, une démarche et un certain nombre d'outils et de critères qui lui permettent d'intégrer de manière concertée des mesures et indicateurs de GDT dans les planifications locale et communale ou de conduire adéquatement le processus d'élaboration du PUGDT.

4. Qu'est ce que la Gestion Durable des Terres (GDT) ?

L'agenda 21 définit la GDT comme « *l'utilisation des ressources en terres, y inclus les sols¹, l'eau, les animaux et les plantes, pour la production de biens destinés à satisfaire les besoins présents de l'humanité et ceux des générations futures, tout en assurant le maintien de leurs fonctions environnementales* ».

TerrAfrica de son côté définit la GDT comme « *l'adoption des systèmes d'utilisation des terres qui, par le biais de pratiques de gestion appropriées, permettent aux utilisateurs des terres de*

¹ Il importe de relever que même si le sol occupe une place centrale dans le concept de terre, il reste que ce dernier englobe les autres ressources de l'environnement biophysique voire humain.

maximiser les avantages économiques et sociaux qu'ils en retirent, tout en maintenant ou en améliorant les fonctions d'appui écologique des ressources terrestres».

Pour le plan d'action sous régional de Lutte contre la désertification de l'Afrique centrale (PASR LCD AC), « *la gestion durable des terres désigne l'ensemble des mécanismes qui permettent d'améliorer de manière durable la productivité et l'efficacité des différentes formes de capitaux des pauvres, à savoir :*

- ♦ *le capital naturel (sols, faune, forêts, eaux, poissons, ressources énergétiques...);*
- ♦ *le capital social (rapports de confiance et de réciprocité, groupes, réseaux, droits coutumiers);*
- ♦ *le capital humain (capacités, connaissances, savoir faire, modes d'agir et bonne santé);*
- ♦ *le capital physique (infrastructures de base, etc.) ».*

Au Cameroun, la pression sur les ressources naturelles et sur les terres en particulier apparaît de plus en plus forte, que ce soit pour les besoins de subsistance, de bois de feu, de pâturage ou pour l'exploitation forestière. La GDT apparaît donc ici comme l'ensemble des processus qui permettent d'intégrer et de gérer le risque de dégradation dans l'utilisation des terres, des ressources naturelles et de l'environnement pour satisfaire les besoins des populations.

5. Orientations en matière de critères de GDT

Le processus de dégradation des terres apparaît complexe et diversifié. Dans le cadre des exercices de planification et d'élaboration des plans d'utilisation et de gestion durable des terres développés dans ce guide, il est suggéré de prêter attention aux différents problèmes et causes qui sous-tendent ce processus au moment du diagnostic et des choix stratégiques. En tenant compte des conclusions du plan d'action national de lutte contre la désertification du Cameroun, les divers critères ou points d'attention concernent les aspects résumés dans l'encadré 1 ci-après.

ENCADRE 1 : ORIENTATIONS EN MATIERE DE CRITERES DE GESTION DURABLE DES TERRES.

1. **Préservation des sols** : Démontrer que l'on a intégré les aspects relatifs à la dégradation, fragilisation, érosion et appauvrissement des sols ou aux éboulements de terres y compris à travers l'utilisation de techniques d'irrigation inappropriée, l'utilisation abusive des engrais chimiques, le surpâturage, le déboisement intensif et anarchique, les feux de brousse tardifs et destructeurs.
2. **Préservation des ressources forestières (faune et flore)** : Démontrer que l'on a intégré les aspects relatifs à la raréfaction ou à la dégradation des formations naturelles et forestières.
3. **Préservation des superficies agricoles et de parcours** : Démontrer que l'on a intégré les aspects relatifs à la réduction des superficies agricoles utiles et des terres de parcours qui pourrait conduire à l'exploitation des terres marginales.
4. **Contribution à la gestion des conflits** : Démontrer que l'on a intégré les aspects relatifs à l'émergence des conflits d'intérêts entre les différents utilisateurs d'un même espace et des mêmes ressources.
5. **Contribution à une plus grande sécurité foncière** : Démontrer que l'on a intégré les aspects relatifs à l'aggravation de l'insécurité foncière.
6. **La prise en compte des conditions de vie des populations** : Démontrer que l'on a intégré les aspects relatifs à la dégradation des conditions de vie et aggravation de la précarité des populations rurales pauvres.
7. **Préservation de la qualité de l'air, des sols, de l'eau et de vie** : Démontrer que l'on a intégré les aspects relatifs à la pollution du sol de l'eau et de l'air et à la qualité de vie des populations.
8. **Prise en compte des écosystèmes fragiles et de la réhabilitation des terres dégradées** : Démontrer que l'on a intégré les aspects relatifs à la préservation des écosystèmes fragiles et à la restauration des terres dégradées.
9. **Préservation des cours et plans d'eaux** : Démontrer que l'on a intégré les aspects relatifs à l'ensablement des cours et plans d'eau et/ou la diminution des ressources halieutiques.
10. **Préservation de la Biodiversité** : Démontrer que l'on a intégré les aspects relatifs à la disparition de certaines espèces animales et végétales et perte en biodiversité.

6. Structuration du guide

Le guide est structuré en 3 sections :

- ◆ la première s'articule autour d'une introduction qui aborde sa raison d'être, son groupe cible, la manière de l'utiliser, la définition du concept et les orientations en matière de critères de GDT;
 - ◆ La deuxième traite de la gestion durable des terres dans le contexte des plans de développement local et communal ;
 - ◆ La troisième aborde la démarche d'élaboration des plans d'utilisation et de gestion durable des terres au niveau communal.
-

PARTIE I : INTEGRATION DE LA GESTION DURABLE DES TERRES DANS LES PLANIFICATIONS LOCALE ET COMMUNALE

I. INTEGRATION DE LA GDT DANS LA PLANIFICATION LOCALE

La démarche suggérée, dont les résultats doivent être consignés dans un rapport, est résumée dans la figure 1 et le tableau 1 ci-dessous. Elle peut être divisée en trois (3) principales étapes interdépendantes suivantes : la préparation, le diagnostic participatif et la planification participative qui incluse notamment les mécanismes de mise en œuvre et de suivi participatif. La durée de la préparation peut varier de un (1) à deux (2) jours tandis que les autres étapes peuvent tenir sur deux (2) à trois (3) jours dépendant du nombre des Unités de Paysage (UP) identifiées et de la complexité des interrelations à prendre en compte.

En effet, il est apparu que l'UP définie comme la «*perception d'unités de l'espace par les communautés sur la base du relief, de la végétation, des sols et des usages qui en sont faits, ainsi que des potentialités et des contraintes*» constitue la porte d'entrée du processus de diagnostic et de planification au niveau local. Dans ce contexte, une des premières tâches de l'équipe responsable de la planification consistera à délimiter de manière participative les UP existantes en vue de bâtir les échanges et réflexions sur des bases concrètes.

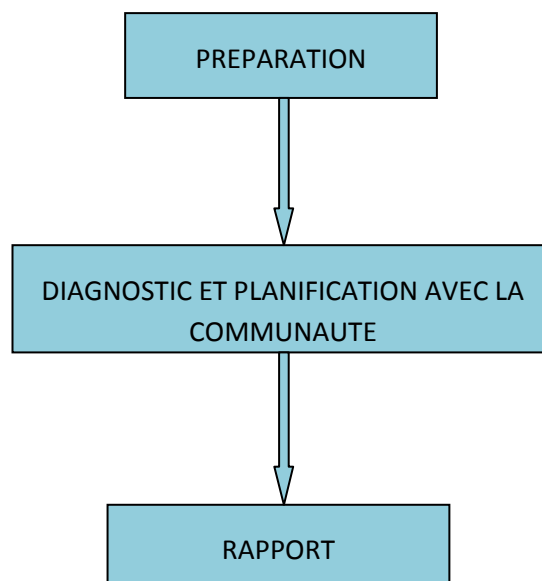


FIGURE 1: DIAGRAMME RESUMANT LA DEMARCHE DE PLANIFICATION AU NIVEAU LOCAL

TABLEAU 1 : ETAPES DE LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES ASPECTS DE GDT AU NIVEAU LOCAL

Etapes	Outils utilisables	Objectifs	Résultats	Durée	Observations
Préparation				1 à 2 jours	
Préparation	Visites	Présenter et expliquer l'opération ; Recherche de l'accord et programmation ; Identification d'un facilitateur endogène.	Accord obtenu ; Rendez-vous pris (lieu de travail et heure définis) ; Modalités pratiques et de travail discutées ; Facilitateur endogène identifié.		Il faut prendre le temps de bien comprendre le contexte de la communauté.
Diagnostic				1 à 2 jours	
Introduction	AG	Rappel et expliquer l'opération ; Négocier le calendrier ; Redéfinir les modalités pratiques de travail ; Recueillir les questions et attentes ; S'accorde avec les populations sur la notion « d'unités de paysages ».	Participants présentés ; Opération présentée et expliquée ; AG informée des objectifs du processus et des modalités pratiques de travail ; Attentes des bénéficiaires recueillies ; Définition consensuelle de l'unité de paysage.		Recentrer les objectifs ; Privilégier la disposition en cercle ; S'assurer que la communication est établie.
Identification	Carte des ressources	Visualiser les ressources disponibles dans le village	Carte élaborée ; Unité de paysages déterminées avec les bénéficiaires ; Définition des axes de transect par unité de paysage		De préférence en groupe socioprofessionnels mais on peut le faire en groupe mixte
	ISS	Sur la base de la carte des ressources, ressortir les atouts/ problématique et problèmes par unité de paysage	Esquisse de la matrice des potentialités et contraintes élaborée		De préférence en groupes socio-professionnels. Dans ce cas, prévoir une restitution et une synthèse des matrices
	Profil historique	Identifier les événements liés à la gestion des terres qui ont marqué le village dans le passé à des intervalles de temps précis.	Identification des faits marquants, leurs causes ainsi que leurs conséquences sur la dégradation des terres		Exercice mené avec les sages du villages (ardo, notables) de préférence en même temps que le transect.
	Transect	Identifier les caractéristiques	Un profil et une matrice indiquant les		Le transect doit être effectué

		observables de chaque unité de paysage	tendances en termes de relief, sol, végétation, cultures, problèmes, atouts par unité de paysage élaborée		par unité de paysage avec les principaux utilisateurs ; Nécessite une équipe pluridisciplinaire (agronomes, zootechniciens, forestiers, chercheurs de terrain, etc.)
	Matrice des problèmes/contraintes , potentialités/atouts	Consolider sur la base de l'esquisse de la matrice du transect et du profil historique	Liste des caractéristiques/utilisation actuelle, potentialités/atouts, contraintes/problèmes, modes d'accès et de contrôle		
Analyse	Matrice de comparaison par paires	Formuler et prioriser les problèmes/contraintes sur la base de la matrice par unité de paysage	Liste des problèmes reformulés et priorisés par unité de paysage		On peut envisager d'autres outils de comparaison
	Arbre à problèmes	Identifier les causes et les effets/conséquences des problèmes priorisés et identifiés par unité de paysage	Causes et effets identifiés		Chaque arbre à problèmes est élaboré par les principaux utilisateurs de l'unité de paysage accompagné par un facilitateur expérimenté dans le domaine
Planification				1 jour	
Planification	Tableau de solutions	Identifier les causes et les effets sur lesquels on veut/peut agir ; Proposer les solutions et les possibilités de réalisation	Tableau des solutions élaboré		Chaque tableau de solution est élaboré par les principaux utilisateurs de l'unité de paysage accompagné par un facilitateur expérimenté dans le domaine concerné
	Diagramme de Venn	Identifier les organisations internes et externes de la communauté, ainsi que leurs interactions au sein et en dehors de la communauté	Liste des organisations internes et externes ; Leur importance dans le développement de la communauté.		De préférence, l'élaborer en groupes socio-professionnels.
	Tableau de planification	Planifier les actions à mener à court et moyen terme par unité de	Actions à court et moyen terme planifiées		Mesurer les indicateurs à la situation de référence

		paysage	Responsables et partenaires par action identifiés		
Mise en œuvre/Exécution	Diagramme de Venn Brainstorming	Faciliter l'identification et la mise en place des structures de mise en œuvre des actions planifiées	Structures de mises en œuvre identifiées ; Ressources financières mobilisables déterminées au moins pour l'année 1		Exploitation de l'outil en plénière ; Des stratégies pour la mise à disposition du financement sont partagées
Suivi évaluation participatif	Tableau de suivi des actions planifiées	Suivre et évaluer périodiquement les actions planifiées	Tableau de suivi des actions planifiées expliqué et remis à chaque responsable de suivi par unité de paysage		Discuter et arrêter la périodicité du suivi des actions planifiées avec la communauté.
Rédaction des rapports des travaux				2 à 3 jours	
Rédaction des rapports des travaux	Rapport	Consolider sous forme de documents les principales conclusions des travaux	Tous les engagements et conclusions sont consignés dans le rapport		

1. ETAPE PREPARATOIRE

A. Objectif de l'étape

Cette étape doit permettre de se familiariser avec l'environnement biophysique et socioéconomique de la communauté et une concertation entre les acteurs sur la nécessité de la prise en compte des aspects de GDT dans la planification locale et des modalités pour y parvenir. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- prendre contact avec les autorités locales et s'assurer de leur accord et appui ;
- présenter et expliquer aux représentants des populations les enjeux et l'importance de prendre en compte les aspects de GDT dans la planification de leur développement ;
- adopter et valider la proposition de calendrier d'exécution de la démarche de planification avec les acteurs locaux ainsi que les modalités pratiques ;
- explorer la zone d'intervention et les unités de paysage potentiels ;
- identifier les animateurs endogènes.

B. Méthodologie/outils

Affiches, communiqués, émissions de radio, visites de courtoisie, contacts directs, réunion de concertation et de sensibilisation, etc.

C. Responsables :

Responsables locaux et prestataire.

D. Produits attendus :

- Accord obtenu
- Programme de travail adopté et rendez-vous pris (lieu de travail et heure définis)
- Modalités pratiques de travail discutées et adoptées
- Facilitateur endogène identifié

E. Durée :

un (1) à deux (2) jours

2. ETAPE DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Cette étape consiste en une analyse des potentialités, des contraintes et des hypothèses de solutions aux problèmes identifiés dans une perspective de GDT. Elle est menée sous la forme d'un exercice participatif et peut se dérouler suivant trois articulations : introduction, Identification des potentialités/contraintes, et Analyse et priorisation des problèmes. La durée du diagnostic participatif peut être de un (1) à deux (2) jours.

2.1. Introduction

A. Objectifs de l'articulation

- Présenter et expliquer la démarche préconisée aux communautés
- Recueillir les attentes par rapport à l'exercice
- Finaliser avec eux sur le calendrier d'exécution de la démarche, les modalités de travail
- S'accorder sur la notion d'unité de paysage

B. Méthodologie/outils

Assemblée générale ; définition des unités de paysage.

C. Responsables :

Prestataires ; animateurs.

D. Cibles / bénéficiaires :

Communautés locales.

E. Produits attendus

Populations informées des objectifs du processus et des modalités pratiques de travail, définition consensuelle des UP, et programme de travail adopté.

2.2. Identification des potentialités/contraintes et hypothèses de solution

A. Objectifs de l'articulation

- identifier et visualiser les caractéristiques observables de chaque unité de paysage en lien avec la GDT ;
- Identifier les événements liés à la gestion des terres qui ont marqué le village dans le passé à des intervalles de temps précis ;
- Identifier les potentialités, contraintes et hypothèses de solution par unité de paysage. Il importe de mettre à la disposition des communautés locales, des orientations, tableau 1, qui devront les guider dans l'identification et l'analyse des questions relatives aux aspects de durabilité sociale, économique et environnementale. On devrait pouvoir faciliter:
 - la mise en exergue sur la base des cartes de ressources des atouts/problématiques et problèmes liés à la GDT par unité de paysage ;
 - la consolidation des informations relatives à la GDT sur la base du transect, du profil historique et de l'esquisse de la matrice des problèmes/contraintes, potentialités/atouts (annexe 1).

B. Méthodologie/outils

Fiches monographiques des villages ; carte des ressources ; interview semi structuré (ISS) ; profil historique (annexe 2) ; transect (annexe 3); arbre des problèmes/contraintes (annexe 4), liste des potentialités/atouts.

C. Responsables :

Prestataires ; animateurs, communautés villageoises.

D. Cibles / bénéficiaires :

Communautés villageoises.

E. Produits attendus

UP visitées ; Carte de ressources ; Profil historique. Liste des caractéristiques/utilisation actuelle ; Potentialités/atouts, contraintes/problèmes ; Modes d'accès et de contrôle ; Matrice indiquant les tendances en termes de relief, sol, végétation, cultures, problèmes, atouts par unité de paysage élaborées en prenant en compte les aspects de GDT.

2.3. Analyse et priorisation des problèmes

A. Objectif de l'articulation

A cette étape, il s'agira d'hierarchiser les potentialités, contraintes et hypothèses de solution identifiées en matière de GDT par unité de paysage.

B. Méthodologie/outils

Matrice de comparaison par pairs ; Arbre à problèmes.

C. Responsables :

Prestataires, animateurs, communautés locales.

D. Cibles / bénéficiaires :

Communautés locales

E. Produits attendus

Liste des problèmes reformulés et priorisés par unité de paysage ; causes et effets identifiés.

3. ETAPE DE PLANIFICATION

Cette étape correspond à la planification des actions à mener et des mécanismes de mise en œuvre et de suivi participatif.

3.1. Planification des actions à mener

A. Objectif de l'articulation

L'objectif ici est de planifier les actions de GDT à mener à court et moyen terme par unité de paysage. Il s'agira concrètement de :

- Identifier les causes et les effets sur lesquels on veut/peut agir ;
- Proposer les solutions et les possibilités de réalisation ;
- Identifier les acteurs et organisations pertinentes, internes et externes de la communauté, ainsi que leurs interactions au sein et en dehors de la communauté ;
- Planifier les actions à mener à court et moyen terme par unité de paysage et indiquer les responsables de leur mise en œuvre.

B. Méthodologie/outils

Tableau de solutions (annexe 5); diagramme de Venn (annexe 6) ; tableau de planification.

C. Responsables :

Prestataires, animateurs, communauté villageoise.

D. Cibles / bénéficiaires :

Communautés locales

E. Produits attendus

Tableau de solutions élaboré, liste des organisations internes et externes, leur importance dans le développement de la communauté, actions à court et moyen terme planifiées, responsables et partenaires par action identifiés.

3.2. Mise en œuvre

A. Objectif de l'articulation

L'objectif de cette articulation est de faciliter l'identification et la mobilisation des ressources pour la mise œuvre des actions planifiées. Le cas échéant, des interventions de renforcement des capacités en GDT devront être prévues pour les structures et acteurs identifiés.

B. Méthodologie/outils

Diagramme de Venn, Brainstorming

C. Responsables :

Prestataires, animateurs.

D. Cibles / bénéficiaires :

Acteurs et structures locales identifiés pour la mise en œuvre.

E. Produits attendus

Ressources pour la mise en œuvre des actions planifiées identifiées.

3.3. Suivi évaluation

A. Objectif de l'articulation

L'objectif de cette articulation est d'identifier les responsables de suivi par unité de paysage et de prévoir les modalités pour suivre et évaluer périodiquement les actions de GDT planifiées.

B. Méthodologie/outils

Tableau de suivi des actions planifiées, détermination des indicateurs de suivi.

C. Responsables :

Prestataire, animateur local, communautés.

D. Cibles / bénéficiaires :

Responsables de suivi des actions à mener par unité de paysage.

E. Produits attendus

Tableau de suivi des actions planifiées expliqué et remis à chaque responsable de suivi par unité de paysage.

4. REDACTION DU RAPPORT

A. Objectif de l'étape

L'objectif du rapport est de consigner dans un document de référence les principales conclusions et engagements issus des travaux pour usage ultérieur. Sa rédaction pourrait prendre deux (2) à trois (3) jours.

B. Méthodologie/outils

Rédaction de rapport

C. Responsables :

Prestataire

D. Cibles / bénéficiaires :

Communauté locales, acteurs de mise en œuvre et de suivi.

E. Produits attendus

Principaux engagements et conclusions des travaux consignés dans un document de référence

II. INTEGRATION DE LA GDT DANS LA PLANIFICATION COMMUNALE

Au niveau communal, l'accent est mis sur l'utilisation de la Matrice de Diagnostic des Ressources Naturelles (MDRN) (annexe 7) pour permettre de cerner et prendre en compte la problématique de GDT. La démarche repose sur l'organisation d'un atelier de planification communal sur environ deux (2) jours regroupant le conseil municipal et les acteurs clé de GDT qui devra fixer le cap des objectifs à atteindre en matière de GDT. Cet atelier est précédé d'une phase préparatoire intensive de deux (2) à trois (3) jours au cours de laquelle le prestataire devra mettre au point les outils et les éléments à discuter. En particulier la MDRN devra être renseignée par les représentants locaux des administrations et autres acteurs concernés. La figure 2 et le tableau 2 résumant la démarche pour l'intégration des considérations de la GDT dans la planification communale. Un rapport devra consigner les principales conclusions et recommandations de l'atelier communal.

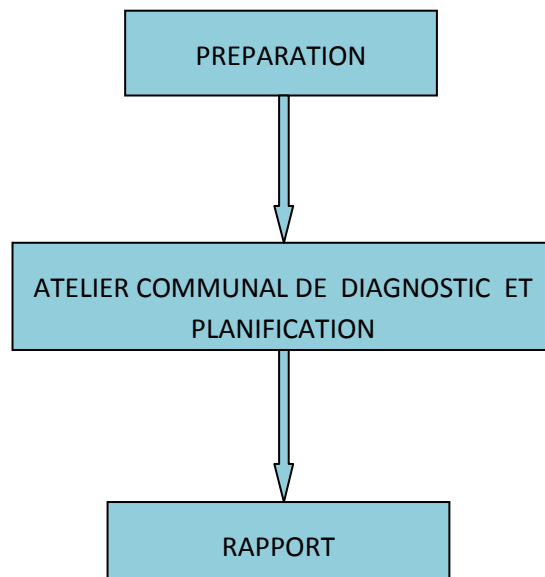


FIGURE 2: DIAGRAMME RESUMANT LA DEMARCHE DE PLANIFICATION AU NIVEAU COMMUNAL

TABLEAU 2 : ETAPES DE LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES ASPECTS DE GDT AU NIVEAU COMMUNAL

Etapes	Outils utilisables	Objectifs	Résultats attendus	Durée	Observations
Préparation				2-3 jours	
Préparation	Réunion préparatoire ; MDRN pour la collecte des données sur les ressources naturelles ; Données du diagnostic institutionnel et de la monographie communale.	Prendre contact avec l'exécutif communal et s'accorder sur les termes du processus ; Elaborer la démarche de planification ; Recueillir les données secondaires auprès des services déconcentrés et acteurs concernés (PDC, PDL, études, rapports pertinents, etc. ; Mettre à la disposition des sectoriels et autres parties prenantes la MDRN pour remplissage préliminaire ; Informer et sensibiliser les acteurs communaux sur les enjeux et l'importance de la GDT ; Appuyer le maire dans la préparation de l'atelier de planification communale et dans la rédaction de l'exposé sur l'expérience de la commune en GDT.	Démarche de planification élaborée et modalités pratiques de l'organisation de l'atelier discutées et arrêtées ; Données de base collectées ; Exécutif communal informer et sensibiliser ; Programme détaillé de l'atelier de planification élaboré et participants identifiés ; Exposé du Maire préparé ; MDRN renseignées par les acteurs concernés.		
Diagnostic				1 jour	
Introduction	Plénière	Présentation de l'équipe et des participants ; Présenter le processus aux participants ; Adopter le programme et les modalités pratiques ; Recueillir les attentes.	Equipe et participants présentés Participants informés des objectifs du processus et des modalités pratiques de l'atelier Attentes recueillies		
Problématique de GDT dans la commune	Exposé thématique	Exposer sur la problématique de la dégradation des terres telle que ressentie par l'ensemble des acteurs communaux : Principales ressources naturelles de la commune, leur utilisation, niveau de dégradation et tendance d'évolution	Problématique de GDT à l'échelle communale présentée et discutée ; Importance des problèmes de GDT cernée.		

Etapes	Outils utilisables	Objectifs	Résultats attendus	Durée	Observations
Synthèse des PDL	Travaux en groupe thématique	Synthétiser, analyser et structurer les données relatives à la GDT issues des PDL.	Données issues des PDL synthétisées, analysées et structurées en groupes thématiques.		
Diagnostic des Ressources Naturelles de la commune	Matrice de Diagnostic des Ressources Naturelles (MDRN) (Travaux en groupe)	Identifier les principales ressources naturelles; Ressortir pour chaque ressource, la localisation, le potentiel, les utilisateurs, les contrôleurs, le mode de gestion, les tendances, les problèmes/contraintes et les actions à entreprendre.	Matrice élaborée et adoptée ; Liste des contraintes, potentialités et hypothèses de solution en tenant compte des orientations en matière de GDT		
Analyse des parties prenantes en lien avec la GDT	Matrice d'analyse des parties prenantes (Diagramme de Venn).	Identifier les organisations/acteurs internes et externes intervenant dans la commune en lien avec la GDT; Caractériser les types de relations qu'entretient la commune avec ces acteurs, ainsi que leurs forces et faiblesses.	Matrice d'analyse des parties prenantes élaborée		
Restitution et validation des résultats du diagnostic	Assemblée générale	Restituer, en vue d'une validation par les participants, des données de synthèse, des résultats du diagnostic des ressources naturelles et institutionnel de la commune.	Bilan diagnostic de la GDT validé par les participants		
Planification				1 jour	
Planification	Arbres à problèmes Arbres de solutions Tableau de planification ;	Hiérarchiser les potentialités, contraintes et hypothèses de solution identifiés; Identifier les causes et effets sur lesquels on veut/peut agir ; Proposer les solutions et les possibilités de réalisation ; Planifier les actions à mener à court et moyen terme ; Identifier les responsables et partenaires par action planifiée.	Liste des problèmes formulés et priorisés par ressources; causes et effets identifiés ; Tableau de solutions élaboré ; Actions à mener dans la commune planifiées ; Responsables et partenaires par action identifiés ;		

Etapes	Outils utilisables	Objectifs	Résultats attendus	Durée	Observations
			Tableau de planification validé par les participants.		
Mise en œuvre/Exécution	Diagramme de Venn, Brainstorming	Identification et mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des actions planifiées	Ressources pour la mise en œuvre des actions planifiées identifiées		
Suivi/évaluation des actions planifiées	Tableau de suivi/évaluation des actions planifiées	Suivre et évaluer périodiquement les actions planifiées	Tableau de suivi/évaluation des actions planifiées		
Rapport de l'atelier				2-3 jours	
Rapport de l'atelier	Rédaction du Rapport	Consolider sous forme d'un document de référence les principales conclusions et engagements pris aux cours de l'atelier communal	Les principaux engagements et conclusions de l'atelier communale sont consignés dans un document qui sert de référence pour l'action		

1. ETAPE PREPARATOIRE

A. Objectif de l'étape

En plus de contribuer à la réussite de l'atelier communale de prise en compte des aspects de GDT dans la planification communale, cette étape doit permettre à la Commune de prendre conscience de l'utilité d'intégrer les enjeux de GDT dans la planification communale et de se doter des moyens humains, organisationnels et financiers conséquents. En particulier, il s'agira de :

- prendre contact avec l'exécutif communal et s'accorder sur les termes du processus ;
- élaborer la démarche de planification;
- recueillir les données secondaires auprès des services déconcentrés et acteurs concernés (PDC, PDL, études, rapports pertinents, etc. ;
- préparer les outils et méthodes à utiliser en particulier le remplissage préliminaire de la MDRN ;
- informer et sensibiliser les acteurs communaux sur les enjeux et l'importance de la GDT;
- appuyer le maire dans la préparation de l'atelier de planification communal et dans la rédaction de l'exposé sur l'expérience de la commune en GDT.

B. Méthodologie/outils

- Réunion préparatoire
- Collecte des données de base pour la MDRN

C. Responsable :
Prestataire

D. Cibles / bénéficiaires :

Exécutif communal, personnes ressources et acteurs clé de la GDT.

E. Produits attendus

- démarche de planification élaborée et modalités de l'organisation de l'atelier discutées et arrêtées ;
- données de base collectées ;
- exécutif communal informé et sensibilisé ;
- programme détaillé de l'atelier de planification élaboré et participants identifiés;
- exposé du Maire préparé ;
- MDRN renseignée par les acteurs concernés.

Durée :

2 à 3 jours

2. ÉTAPE DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Le défi à cette phase est d'amener le conseil municipal et les parties prenantes à bien cerner la problématique de dégradation des terres au niveau communal. Cette étape est au cœur de l'atelier communal et concerne, la présentation de la problématique de la GDT dans la commune, la validation de la synthèse de la problématique de GDT à travers l'exploitation des PDL, la validation du diagnostic des ressources naturelles et de l'analyse des parties prenantes effectuée lors de la phase préparatoire. Elle pourrait durer une journée :

2.1. Introduction

A. Objectif de l'articulation

Présenter le processus aux participants (exécutif communal, sectoriels, organisations de la société civile et autres acteurs clé de la GDT), et adopter de manière consensuelle le programme et les modalités pratiques de l'atelier de planification.

B. Méthodologie/outils

Présentation en plénière

C. Responsables : prestataires.

D. Cibles / bénéficiaires :

Acteurs communaux et participants à l'atelier de planification

E. Produits attendus

Participants informés des objectifs du processus et des modalités pratiques de l'atelier.

2.2. Problématique de la GDT dans la commune

A. Objectif de l'articulation

Présenter la problématique de la dégradation des terres telle que ressentie par l'ensemble des acteurs communaux.

B. Méthodologie/outils

Présentation en plénière

C. Responsables :

Maire/prestataires.

D. Cibles/ bénéficiaires :

Acteurs communaux et participants à l'atelier de planification

E. Produits attendus

- Problématique de GDT à l'échelle communale présentée et discutée ;
- Importance des problèmes de GDT cernés/appréhendés.

2.3. Synthèse des plans de développement locaux

A. Objectif de l'articulation

Analyser, Synthétiser et structurer les données relatives à la GDT issues des PDL. Les résultats de cette synthèse pourraient servir au renseignement de la MDRN (annexe 7).

B. Méthodologie/outils

Travaux en groupes

C. Intervenants

Responsables :

Prestataires et participants à l'atelier de planification.

D. Cibles / bénéficiaires :

Exécutif communal, conseil municipal et participants à l'atelier de planification.

E. Produits attendus

Données issues des PDL synthétisées, analysées et structurées.

2.4. Diagnostic des ressources naturelles

A. Objectif de l'articulation

- Identifier les principales ressources naturelles disponibles au niveau communal ;
- ressortir pour chaque ressource, la localisation, le potentiel, les utilisateurs, les contrôleurs, le mode de gestion, les tendances, les problèmes/contraintes et les actions à entreprendre en tenant compte des orientations en matière de GDT.

B. Méthodologie/outils

Des groupes thématiques autour d'une ressource naturelle seront constitués pour compléter et consolider la Matrice de Diagnostic des Ressources Naturelles (MDRN) préalablement remplie lors de la phase préparatoire. Les résultats des groupes seront restitués pour validation en plénière.

C. Responsables :

Prestataires, responsables sectoriels et acteurs clés.

D. Cibles / bénéficiaires :

Acteurs communaux et participants à l'atelier de planification.

E. Produits attendus

Matrice de diagnostic des ressources naturelles élaborée

2.5. Analyse des parties prenantes

A. Objectif de l'articulation

A cette étape, il s'agit de :

- identifier les organisations/acteurs internes et externes intervenant dans la commune en matière de GDT ;
- Caractériser les types de relations qu'entretient la commune avec ces acteurs.

B. Méthodologie/outils

Matrice d'analyse des parties prenantes (Diagramme de Venn)

C. Responsables :

prestataires

D. Cibles / bénéficiaires :

Acteurs communaux et participants à l'atelier de planification.

E. Produits attendus

Matrice d'analyse des parties prenantes élaborée

2.6. Restitution et validation des résultats du diagnostic

A. Objectif de l'articulation

A cette articulation, il s'agit de restituer, en vue d'une validation par les participants, les résultats du diagnostic des ressources naturelles et institutionnel de la commune.

B. Méthodologie/outils

Plénière

C. Responsables :

Prestataires

D. Cibles / bénéficiaires :

Exécutif communal, conseil municipal et autres participants à l'atelier de planification

E. Produits attendus

Bilan diagnostic des ressources naturelles et institutionnel validé.

3. ETAPE DE PLANIFICATION

3.1. Planification

A. Objectif de l'étape

Cette étape concerne la planification des actions à mener en matière de GDT et la responsabilisation des différents acteurs en conséquence. Il s'agira de :

- Hiérarchiser les potentialités, contraintes et hypothèses de solution identifiés;
- Identifier les causes et effets sur lesquels on veut/peut agir ;
- Proposer les solutions et les possibilités de réalisation ;

- Planifier les actions à mener à court et moyen terme ;
- Identifier les Responsables et partenaires par action planifiée.

B. Méthodologie/outils

Arbres à problèmes, arbres de solutions, Tableau de planification communale.

C. Responsables :

prestataires.

D. Cibles / bénéficiaires :

Exécutif communal, conseil municipal et autres participants à l'atelier de planification.

E. Produits attendus

Actions à mener dans la commune en matière de GDT planifiées et les responsables de la mise en œuvre identifiés.

3.2. Moyens de mise en œuvre

i. Objectif de l'étape

L'objectif ici est de faciliter l'identification et la mobilisation des ressources pour la mise œuvre des actions planifiées. Le cas échéant, des interventions de renforcement des capacités en GDT devront être prévues pour les structures et acteurs identifiés.

ii. Méthodologie/outils

Diagramme de Venn, Brainstorming.

iii. Responsables :

Prestataires, participants à l'atelier.

iv. Cibles / bénéficiaires :

Acteurs et structures locales identifiés pour la mise en œuvre.

v. Produits attendus

Ressources pour la mise en œuvre des actions planifiées identifiées.

3.3. Suivi/évaluation

A. Objectif de l'étape

Cette phase concerne l'élaboration d'un système de suivi évaluation comprenant notamment les paramètres à suivre, les méthodes et les acteurs concernés ainsi que les moyens requis.

B. Méthodologie/outils

Tableau de suivi des actions planifiées, détermination des indicateurs de suivi.

C. Responsables :

Prestataire, participants à l'atelier.

D. Bénéficiaires :

Exécutif communal, structures et acteurs identifiés pour le suivi évaluation.

E. Produits attendus

Tableau de suivi des actions planifiées validé.

4. REDACTION DU RAPPORT

A. Objectif de l'étape

L'objectif de la rédaction d'un rapport est de consigner dans un document de référence les principales conclusions et engagements issus des travaux de l'atelier de planification des actions de GDT au niveau communal. Elle pourrait se faire en deux (2) ou trois (3) jours.

B. Méthodologie/outils

Rédaction de rapport

C. Responsables :

Prestataire

D. Cibles / bénéficiaires :

Exécutif communal, structures et acteurs de mise en œuvre et de suivi et évaluation, populations.

E. Produits attendus

Principaux engagements et conclusions de l'atelier communal consignés dans un document qui sert de référence à l'action communal.

PARTIE II : PLANS D'UTILISATION ET DE GESTION DURABLE DES TERRES (PUGDT)

1. C'est quoi le PUGDT ?

Le PUGDT est un instrument qui entend donner aux Communes et aux communautés les capacités de caractériser et planifier l'utilisation des zones agro-écologiques et des zones à usage spécifique.

L'objectif du PUGDT est de créer des conditions préalables pour parvenir à une utilisation des terres qui soit durable, c'est à dire, environnementalement saine, socialement acceptée et économiquement appropriée.

C'est un outil de planification locale qui doit permettre non seulement de contribuer aux efforts de délimitation des espaces agro-sylvo-pastoraux, mais aussi celle des aires protégées. Il devrait également permettre de stimuler le dialogue entre les autorités locales et les différents utilisateurs des terres et autres ressources naturelles autour de leurs affectations et de leurs gestions dans une perspective de développement durable.

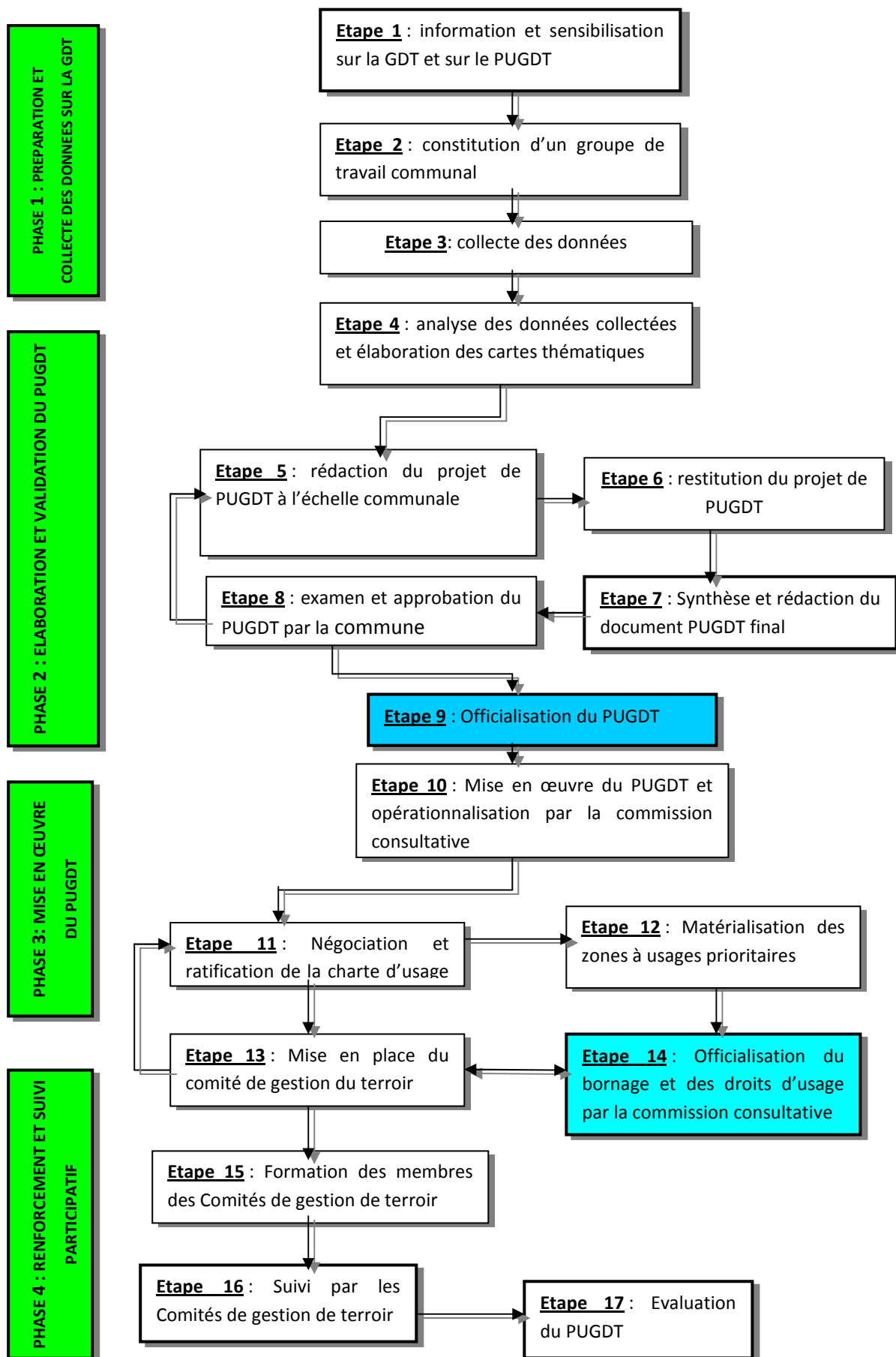
Pour ces raisons, l'élaboration du PUGDT doit être un processus interdisciplinaire, itératif et basé sur la concertation des différentes parties en vue d'arriver à des décisions concertées sur les types d'utilisation et sur sa mise en œuvre.

2. Méthodologie d'élaboration d'un PUGDT

La méthodologie de travail sera essentiellement basée sur le concept de planification participative avec intégration des considérations de durabilité économique, sociale et environnementale. Il est à signaler que la mise en œuvre de ce volet « *plan d'utilisation et de gestion durable des terres* » s'est largement inspirée du travail fait par le PDOB, travail qui s'appuyait lui-même sur l'expérience des Projets ESA et GESEP, le tout sous la supervision de la MEADEN.

Le processus d'élaboration des PUGDT est conçu pour être mené par une équipe pluridisciplinaire (prestataire) suivant la démarche d'intervention qui est proposée dans ce guide.

FIGURE 3: PROCESSUS D'ELABORATION ET D'APPROBATION DU PUGDT



3. Etapes du processus d'élaboration et d'approbation du PUGDT

Etape 1 : Information/sensibilisation des acteurs sur la GDT et sur le PUGDT.

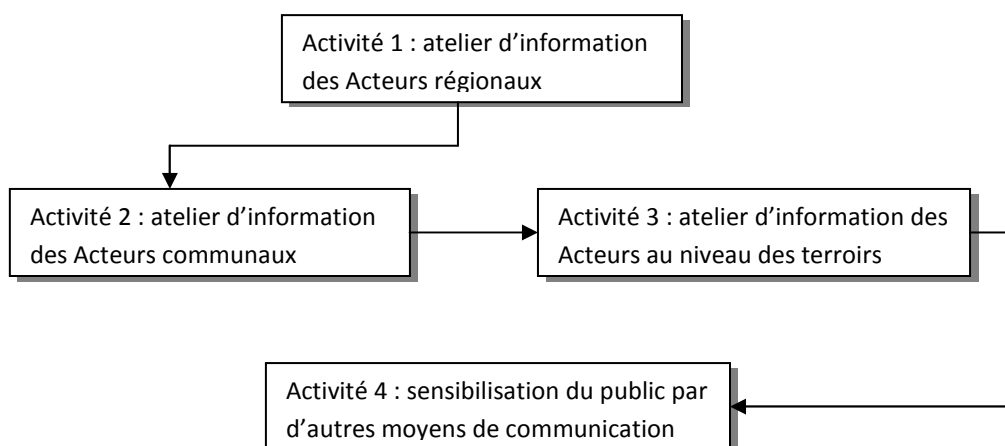


FIGURE 4: ILLUSTRATION DE L'ETAPE 1 SUR L'INFORMATION/SENSIBILISATION SUR LA GDT ET LE PUGDT

A. Objectif de l'étape

Sensibiliser tous les acteurs sur la GDT et sur le processus d'élaboration du PUGDT.

B. Description de l'étape

Les communautés, et dans une certaine mesure les communes, ont tendance à concentrer leurs efforts sur des besoins économiques à court terme, mettant ainsi peu d'accent sur les questions de gestion durable des terres.

Il s'agira de sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'importance de la GDT et du PUGDT, ainsi que sur le processus de son élaboration.

Cette sensibilisation devra aboutir à l'implication et à l'adhésion de tous les acteurs au processus.

C. Méthodologie/outils

Cette sensibilisation se déroulera en plusieurs étapes selon les cibles et les moyens utilisés :

- Un atelier d'information pourra être organisé au niveau régional et réunir toutes les autorités administratives et traditionnelles concernées ; Un atelier communal sera ensuite organisé et réunira, outre les élus municipaux, les leaders d'opinion, les représentants des communautés dont les autorités traditionnelles, les ONGs et les Associations qui devront relayer le message auprès des populations ;
- Quelques ateliers plus localisés pourront être organisés au niveau des terroirs les plus représentatifs du point de vue de la problématique de GDT ;
- D'autres moyens de communication pourront être utilisés pour une sensibilisation de masse tels les médias (radios ou autres) et les affiches.

Les principaux supports utilisés pourront être les documents et brochures de présentation du concept, objectifs et résultats attendus du processus de GDT, et des illustrations sur les PUGDT déjà élaborés.

D. Responsables

Prestataires

E. Cibles / bénéficiaires :

Autorités administratives (Gouverneur, Préfet, Sous – Préfet, Chef de District), Elus municipaux (maires, conseillers), députés, autorités traditionnels (chefs de village), leaders d'opinion et d'association, élites, autorités religieuses, ONG, Projets et autres structures, représentants des grands groupes socio- économiques, services déconcentrés de l'Etat, communautés à la base.

F. Produits attendus

G. A la fin de cette sensibilisation, tous les groupes cibles auront été informés et sensibilisés. Le consensus sera obtenu au sein de l'exécutif municipal qui se sera engagé à porter le processus. **Durée :**

1 mois

Etape 2 : Constitution d'un groupe de travail Communal

A. Objectifs de l'étape

Mise sur pied d'un groupe de travail efficient et efficace sur la question de GDT de 10 (dix) à 20 (vingt) personnes

B. Description de l'étape

Compte tenu de la complexité de la problématique liée à la planification de la GDT (absence de normes notamment), et du fait que tous les membres du COMES (Conseil Municipal Elargi aux Sectoriels) ne maîtrisent pas forcément toutes les questions relatives à la gestion durable de l'espace communal et des ressources naturelles, il est proposé la mise sur pied au niveau communal d'un groupe de travail chargé de traiter les problématiques de manière préliminaire et de préparer les dossiers à soumettre au COMES.

Ce groupe comprendra d'un coté, les élus municipaux, les représentants de la société civile et des grands groupes sociaux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.), les représentants des chefferies traditionnelles qui seront choisis sur des critères tels que la représentativité, la connaissance du milieu, la capacité à écouter et à rendre compte, etc.

De l'autre coté, en fonction des spécificités de la commune, le Maire invitera les services techniques directement concernés par les questions de gestion des terres (MINADER, MINEPIA, MINEP, MINFOF, MINDAF, MINEPAT, MINATD, MINIMIDT, MINTOUR, ...). La taille du groupe devrait être comprise entre 10 et 20 personnes.

Le Maire pourra en outre convier toute personne – ressource pertinente.

Pour la constitution de ce groupe de travail, la Commune devra veiller au respect des questions de genre et de représentativité des communautés et à ce que les membres de la commission consultative constituent toujours le noyau du groupe de travail. Ainsi, on devra toujours retrouver en son sein le maire, un représentant des agriculteurs, un représentant des éleveurs, un représentant de la chefferie traditionnelle, le responsable du MINADER, le responsable du MINEPIA; le représentant du MINDAF et le responsable du MINFOF/MINEP.

Sur la base des informations disponibles, les attributions du groupe sont entre autres :

- l'identification des utilisations actuelles du territoire à partir des bases de données et cartographie disponibles ;
- l'identification des zones spécifiques où la précision terrain des usages actuels est nécessaire; l'analyse des potentialités d'occupation du territoire et d'affectation des usages des territoires communaux (agricole, pastoral, forestier, zones protégées, réserves foncières, etc.);
- l'identification et caractérisation des zones de conflits actuels ou potentiels d'affectation d'usage et d'occupation du territoire (sites de migration, usages agricoles, pastoral, forestier et protection environnementale (ZIC), etc.) ;
- l'analyse des besoins dans les autres domaines ayant une incidence sur la gestion durable des terres ;
- l'analyse de la situation probable de l'occupation des espaces ruraux de la Commune à l'horizon 5 ans ;
- l'identification des besoins de coordination intercommunale pour la gestion de certains territoires (pâturages, pistes et couloirs à bétail, forêts et zones protégées) ;
- l'organisation et la supervision du travail de bornage des limites des espaces affectés à des usages spécifiques et validés par le CPAC, les usagers et les autorités locales concernées ;
- l'organisation et la coordination de la signature des chartes de gestion durable des terroirs et le suivi de leur bonne application et du respect de leurs principes.

Une fois la proposition des membres arrêtée par la Commune sous l'encadrement du prestataire, le Maire convoque le COMES pour son approbation.

C. Il est fortement conseillé que l'existence de ce groupe de travail soit constatée par un acte du maire de la commune. **Méthodologie**

La création du groupe de travail sera consacrée lors d'une session (ordinaire ou extraordinaire) du Conseil Municipal élargi aux Sectoriels et aux Elites. Au cours de cette session, le COMES appréciera la composition qui lui est proposée et précisera aux membres les missions à eux confié et les résultats attendus.

Cette séance sera soutenue par les critères ayant conduits au choix des membres, le mandat du groupe de travail et le Guide méthodologique d'élaboration et de mise en œuvre du PUGDT.

D. Responsables :

Maire, prestataire, partenaire

E. Cibles / bénéficiaires :

Comité municipal élargi au sectoriels (COMES)

F. Produits attendus

2 (deux) documents pourront sanctionner la fin de cette activité : PV de la séance du Conseil Municipal et l'Acte municipal constatant la création du groupe de travail.

G. Durée : 0,5 mois

Etape 3 : Collecte des données

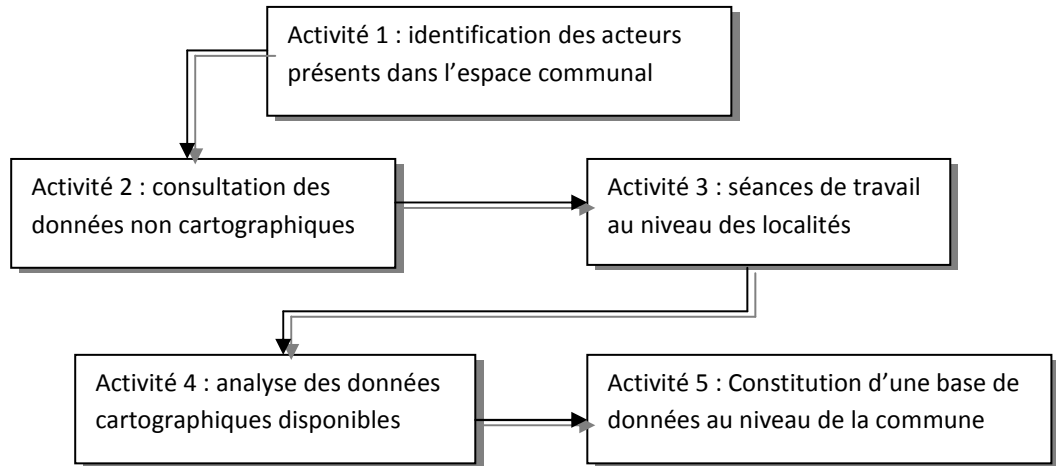


FIGURE 5: ILLUSTRATION DE L'ETAPE 3 SUR LA COLLECTE DES DONNEES

A. Objectifs de l'étape

Collecte de toutes les données nécessaires à l'élaboration du PUGDT

B. Description de l'étape

La Commune est un environnement où gravitent beaucoup d'acteurs ayant des incidences diverses sur l'utilisation de l'espace commun. S'engager dans une démarche « participative et concertée » de gestion durable de cet espace suppose la capitalisation et la prise en compte dans le processus des expériences de toutes les parties prenantes. Il s'agira de tenir compte des acquis en essayant d'améliorer les approches d'intervention.

On distinguera 2 types de données à collecter : les données non cartographiques et les données cartographiques.

Les données non cartographiques proviendront essentiellement des PDL et PDC. Les « Plans de Développement Local » (PDL) sont élaborés au niveau des terroirs dans le cadre d'un processus participatif tandis que les « Plans de Développement Communaux » (PDC) sont élaborés au niveau des Communes et approuvés par les conseils municipaux. Ces plans sont supposés mettre en lumière les questions de GDT. Au cas où les PDL/PDC ne seraient pas suffisamment exhaustifs sur cet aspect, des séances de travail au niveau des Unités de Planification Participative (UPP) pourraient s'avérer nécessaires pour étoffer les données collectées.

Les données cartographiques qui permettront de disposer d'un aperçu de l'occupation actuelle du sol concernent toutes les ressources cartographiques existantes sur la commune. La carte participative élaborée au niveau de l'UPP pourra être actualisée à ce moment si nécessaire. Cette carte permettra d'apprécier la localisation des ressources et sites naturels et leurs positions par rapport aux villages.

L'ensemble des données collectées permettra de constituer une base de données au niveau de la Commune qui sera actualisée chaque fois que possible avec les nouvelles ressources disponibles, notamment cartographiques.

La réalisation de cette étape de collecte des données passe par :

- l'identification de tous les intervenants et acteurs présents dans la Commune et ses environs ;
- la clarification et l'inventaire des données à collecter (données issues des PDL /PDC, données démographiques, PV de règlement des litiges, supports de négociation, arrêtés préfectoraux, fonds de cartes (SIG), etc.) ;
- la collecte effective des données auprès des intervenants identifiés, voire auprès des populations si nécessaires (cartes participatives, matrices diagnostic des ressources, etc.).

Il existe également des ressources à l'échelle régionale ou nationale qui pourraient servir de complément à la base de données communale. Une des ressources primordiales pour la conduite du processus est la carte d'occupation des sols (dont une version sur la partie septentrionale du pays a été finalisée par la MEADEN en juin 2004 avec l'appui du GESEP et du CIRAD). Les données cartographiques sur l'occupation des sols serviront de support de départ.

La base de données ainsi constituée permettra d'élaborer les cartes qui serviront de supports de travail dans le cadre du processus de planification pour la commune et les communautés locales.

La possibilité d'obtention de données similaires sur le potentiel des sols devra être analysée et généralisée afin de bénéficier à toutes les communes.

C. Méthodologie / outils

La réalisation de cette étape passe par :

- Un recensement exhaustif des intervenants dans l'utilisation de l'espace communal ou son environnement ;
- Des concertations et échanges avec ces derniers ;
- Des réunions diagnostic avec les populations des UPP si nécessaire ;
- La conception et l'administration des fiches d'inventaire à tous les acteurs ;
- La collecte effective des données identifiées ;

La Commune (groupe de travail) et le prestataire pourront également avoir recours aux nouvelles technologies (internet) pour trouver les ressources pertinentes sur la commune.

D. Responsables :

Prestataires, groupe de travail

E. Cibles / bénéficiaires :

Populations, structures / personnes ressources

F. Produits attendus

Document de synthèse des données disponibles sur la GDT ;

Carte des usages actuels du sol

G. Durée : 1,5 mois

Etape 4 : Analyse des données et élaboration des cartes.

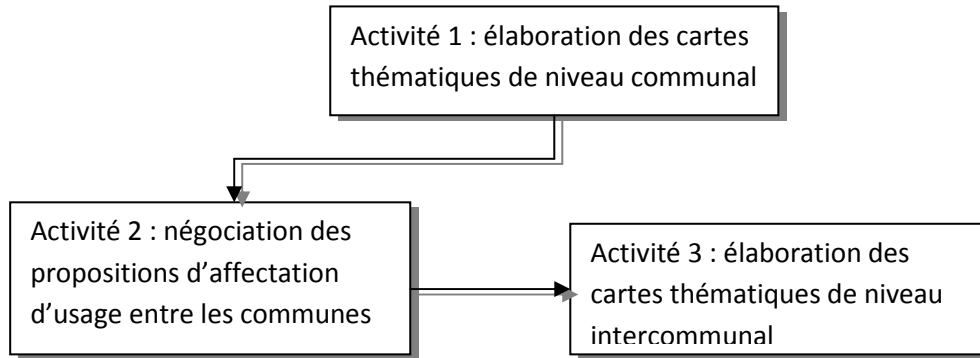


FIGURE 6: ILLUSTRATION DE L'ETAPE 4 SUR L'ANALYSE DES DONNEES ET L'ELABORATION DES CARTES

A. Objectifs de l'étape

Analyse et élaboration des cartes thématiques sur la base des informations collectées.

B. Description de l'étape

Toutes les données collectées, notamment les données cartographiques sur l'occupation du sol, devront être analysées, traitées et traduites en cartes exploitables par la Commune pour des décisions d'affectation d'usage.

Les cartes thématiques des ressources et des affectations d'usages seront développées au niveau communal dans un premier temps, mais également au niveau intercommunal pour les ressources partagées par plusieurs communes, comme c'est le cas majoritairement pour les parcours à bétail, les forêts classées ou ZIC en particulier. Dans ce cas, les négociations sur les propositions d'affectation d'usages seront menées en commun avec les différentes communes concernées.

Les cartes thématiques de base à élaborer par commune afin de planifier au mieux la gestion des terres sont (annexe 8):

- la carte des usages actuels : c'est une présentation générale du territoire de la Commune. Les espaces agricoles (zones aménagées), pastoraux (pâturages et pistes à bétail) et toutes autres zones spécifiques seront ainsi présentés et permettront plus tard d'identifier les zones problématiques.
- la carte des potentialités pastorales : l'analyse portera sur l'occupation du sol en fonction des potentialités pastorales des espaces communaux sur la base essentiellement des critères pédo-climatiques et du type de couvert végétal. A titre d'exemple, les sols présentant une prédominance des affleurements rocheux seront représentés comme espaces à faible potentiel. Les formations herbacées (savanes, prairies...) seront considérées comme espaces à moyen ou fort potentiel en fonction de leur nature.
- la carte des potentialités agricoles : l'analyse portera sur l'occupation du sol en fonction de leurs potentialités ou aptitudes agricoles sur la base essentielle des critères pédo-climatiques.

D'autres cartes pourront être élaborées en fonction des spécificités (touristiques, minières, forestières, aires protégées, etc.) de chaque Commune.

La superposition des cartes thématiques mettra en évidence les différents dysfonctionnements et sera fort utile à l'étape suivante d'élaboration proprement dite du PUGDT.

C. Méthodologie / Outils

L'élaboration des cartes thématiques fera appel à toutes les ressources cartographiques disponibles, parmi lesquelles on note :

- Les cartes participatives des UPP ;
- La carte d'occupation des sols ;
- Les images landsat sur le Cameroun ;
- Les cartes topographiques ;

D. Responsables

Prestataire

E. Cibles / bénéficiaires :

Groupe de travail

F. Produits attendus

- La carte des potentialités pastorales :
- La carte des potentialités agricoles
- La carte de l'exploitation agricole

Toute autre carte pertinente sur les possibilités d'affectation d'usage sur la Commune.

G. Durée : 1 mois

Etape 5 : Elaboration du projet de PUGDT à l'échelle communale

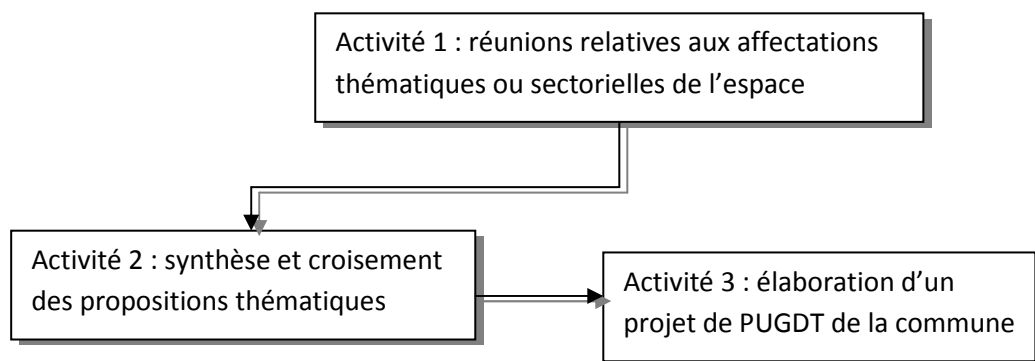


FIGURE 7: ILLUSTRATION DE L'ETAPE 5 SUR L'ELABORATION DU PROJET DE PUGDT A L'ECHELLE COMMUNALE

A. Objectifs de l'étape

Elaboration du PUGDT pour la Commune ainsi qu'un ensemble de règles pour sa bonne application.

B. Description de l'étape

Ce processus prévoit des réunions relatives aux affectations thématiques ou sectorielles de l'espace soutenues par les outils d'aide à la décision que sont les jeux de cartes élaborés à

partir de la base de données constituée. Les données « scientifiques » issues des cartes doivent être croisées avec les connaissances des membres de leur territoire pour aboutir à la proposition la plus réaliste possible.

Les thèmes de base sont l'agriculture, l'élevage, les forêts et l'environnement. En fonction des spécificités de chaque Commune, d'autres thèmes pourront être abordés à l'instar du tourisme ou des mines et industries. L'analyse de chaque thème intégrera la détermination des potentialités et contraintes du secteur et les projections de développement de la Commune tout en intégrant les aspects de durabilité économique, sociale et environnementale.

La 1^{ère} réunion sert principalement d'introduction et d'initiation des membres au travail à faire et à l'interprétation des cartes sur la base des critères retenus pour l'affectation spatiale de l'espace. La première thématique est introduite, les jeux de cartes remis aux membres du groupe de travail et une organisation de travail mise en place. Il sera laissé 2 ou 3 jours aux membres du groupe pour s'approprier des documents et une séance ultérieure leur permettra d'exploiter les données mises à leur disposition et faire des propositions par rapport à cette thématique.

Les réunions suivantes se déroulent selon cet enchaînement :

- restitution des travaux relatifs à la thématique précédente et synthèse des propositions ;
- introduction de la thématique du jour et entente sur les critères de sa répartition spatiale ;
- mise à niveau sur l'interprétation et la superposition des cartes ;
- établissement d'un programme de travail.

La dernière réunion doit permettre d'aborder toutes les thématiques transversales qui peuvent être reliées à la gestion et l'aménagement des terres. De manière précise, les préoccupations sociales, environnementales, économiques seront examinées et prises en compte pour toutes les propositions d'affectation.

Cette réunion sert également à faire une synthèse et un croisement des différentes propositions thématiques. Ce croisement doit permettre notamment de se rendre compte des chevauchements et de prendre des décisions quant à l'usage prioritaire à accorder à une zone.

Au sortir de cette dernière réunion, le groupe de travail devrait disposer d'un projet du plan d'utilisation et de gestion de terres de la Commune.

L'analyse du groupe de travail sera appuyée par un certain nombre de critères d'aide à la décision :

- occupation actuelle du sol (surfaces, et surface/habitant) ;
- potentialités des sols ;
- population concernée (nombre de villages, population totale, habitants/km², principales activités...) ;
- cohérence de l'affectation d'usage avec les infrastructures collectives existantes (pistes et routes d'accès, puits pastoraux, magasins, pistes et couloirs à bétail) ;

- cohérence de l'affectation des usages par rapports aux grands ensembles d'utilisation du sol au niveau communal, intercommunal et provincial.

L'équilibre et la durabilité (sociale, écologique et économique) de l'usage proposé seront analysés par rapport à des préoccupations telles que le maintien de terroirs mixtes permettant l'accès harmonieux des populations aux espaces pastoraux, espaces agricoles, zones forestières et autres zones à usage spécifique, et l'évitement des conflits.

C. Méthodologie / Outils

L'élaboration du projet de PUGDT se fera à travers des réunions de travail et des travaux de groupe.

Pour cela, le groupe de travail communal utilisera entre autres :

- les cartes thématiques ;
- la liste des critères à respecter pour l'affectation d'usage d'une zone à l'instar des orientations et critères de GDT;
- les matrices diagnostic des ressources naturelles

D. Responsables

Prestataires,

E. Cibles / bénéficiaires :

Groupe de travail

F. Produits attendus

Projet de PUGDT (texte et cartes)

G. Durée : 1,5 mois

Etape 6 : Restitution du projet de PUGDT

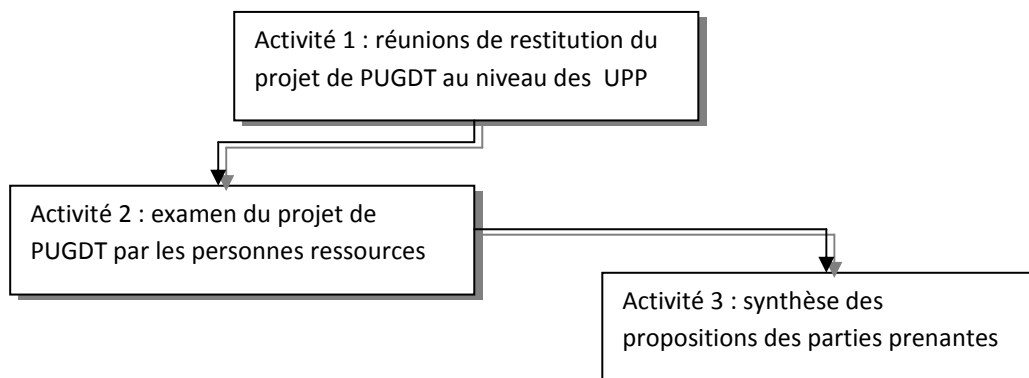


FIGURE 8: ILLUSTRATION DE L'ETAPE 6 SUR LA RESTITUTION DU PROJET DE PUGDT

A. Objectifs de l'étape

- confrontation des propositions du groupe de travail avec les réalités de terrain ;
- prise en compte des propositions des populations pour un Plan plus réaliste et accepté par tous.

B. Description de l'étape

Après les travaux du groupe de travail communal, les membres doivent procéder à la restitution aux populations des propositions d'affectation et d'utilisation du terroir.

La consultation des populations des villages concernés au cours de cette étape vise à confronter les propositions du groupe de travail avec les souhaits de populations et préciser les contraintes, usages actuels et modes de gestion recommandés.

Les réunions de restitution se dérouleront, soit au niveau des Unités de Planification Participative soit au niveau du terroir concernée par l'affectation d'usage à partir du projet de PUGDT (sur cartes grand format A1) avec un accent sur les propositions concernant particulièrement l'UPP ou le terroir concerné.

En plus du projet de PUGDT, l'équipe de restitution devra avoir avec elle une synthèse de la situation de l'UPP quant aux thématiques liées à la gestion des terres. Au cours de la restitution, il sera procédé à une actualisation de la situation des UPP dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la faune, la foresterie et l'environnement, et tout autre domaine pertinent sur la Commune ou sur la zone. Cela doit porter sur l'état de lieux, l'identification des contraintes, des potentialités de l'UPP dans les différents domaines cités plus haut. Les propositions d'aménagement qui se seront dégagées ne pourront qu'être plus pertinentes.

Le projet du PUGDT devra également être transmis aux personnes – ressources de la Commune, aux sectoriels départementaux et régionaux afin de recueillir leur avis sur l'utilisation des terres.

L'autorité de tutelle de la Commune sera particulièrement consultée afin de disposer d'une analyse de la validité des propositions d'aménagement de l'espace communal et de leur cohérence avec les schémas d'aménagements régionaux/départementaux existants.

C. Méthodologie / Outils

Il sera organisé des réunions de restitution au niveau des UPP et des réunions de travail avec les personnes ciblées à l'aide :

- Du projet de PUGDT et,
- De la synthèse des données des PDL sur la gestion des terres.

D. Responsables

Prestataires, groupe de travail

E. Cibles / bénéficiaires :

Populations

F. Produits attendus

Compte – rendu des réunions de restitution (avec PV)

Synthèse des propositions des parties prenantes

G. Durée : 1 mois

Etape 7 : Synthèse et rédaction du document PUGDT finalisé

A. Objectifs de l'étape

Production du PUGDT qui intègre les observations et propositions des populations et des autres parties prenantes.

B. Description de l'étape

La restitution du projet du PUGDT a permis de recueillir des informations et propositions des acteurs communaux par rapport au PUGDT.

Les données issues du terrain sont examinées par le groupe de travail qui décide de leur pertinence et de leur intégration dans le PUGDT. Les observations et propositions faites par les acteurs communaux sont analysées et intégrées au cours d'une séance plénière.

C. Méthodologie / Outils

Une séance de travail du groupe communal sera organisée et s'appuiera sur :

- Le projet du PUGDT,
- Le compte – rendu des réunions de restitution et
- La synthèse des propositions des populations et des autres parties prenantes

D. Responsables

Groupe de travail, Prestataire

E. Cibles / bénéficiaires :

Commune

F. Produits attendus

PUGDT finalisé

G. Durée : 0,5 mois

Etape 8 : Examen et approbation du PUGDT finalisé

A. Objectifs de l'étape

Approbation du PUGDT par le COMES

B. Description de l'étape

Le PUGDT est soumis au COMES en présence des sectoriels départementaux, des représentants des communautés, des élus locaux et d'autres partenaires au développement. Pour l'examen du document, les membres vérifient que les observations apportées par eux dans le projet de PUGDT ont été intégrées dans la version qui leur est présentée et que les propositions d'aménagement, notamment d'affectation d'usage répondent à un certain nombre de critères :

- respect de l'occupation actuelle du sol (surfaces, et surface/habitant) ;
- prise en compte des potentialités des sols ;
- implications et participation de la population concernée (nombre de villages, population totale, habitants/km², principales activités...)
- cohérence de l'affectation d'usage avec les infrastructures collectives existantes (pistes et routes d'accès, puits pastoraux, magasins, pistes et couloirs à bétail) ;

- durabilité sociale, économique et écologique des propositions d'affectation formulées ;
- cohérence de l'affectation des usages par rapports aux grands ensembles d'utilisation du sol au niveau communal, intercommunal et régional.

Les principaux points abordés au cours de ces ateliers sont :

- la présentation des travaux du groupe de travail ;
- le compte – rendu de la restitution faite aux populations ;
- l'analyse des propositions d'affectation d'usage (populations et groupe de travail) ;
- l'établissement des interrelations avec les autres domaines sectoriels ;
- la prise en compte des aspects de durabilité économique, sociale et environnementale ;
- la modification et l'amendement du projet de PUGDT ;
- l'adoption du PUGDT finalisé.

A l'issue de ces travaux, le COMES établit les priorités en matière d'affectation des zones à usage spécifique pour la Commune.

Lorsque des zones à usage prioritaires souhaitées concernent plusieurs communes (piste à bétail, zone de pâturage), la consultation couvrira les villages des communes concernées et une concertation intercommunale sera organisée à travers les COMES.

C. Méthodologie / Outils

Cet examen aura lieu au cours d'un atelier et s'appuiera sur :

- la version actualisée du PUGDT ;
- la carte d'affectation prévisionnelle des usages des sols ;
- la liste et la carte des zones à usage prioritaires préparée par le groupe de travail.

A l'issue de cet atelier, les observations du COMES seront prises en compte dans pour obtenir la version finale du PUGDT.

D. Responsables

Groupe de travail, Prestataire, CPP

E. Cibles / bénéficiaires :

COMES

F. Produits attendus

Délibération du Conseil Municipal relatif à l'examen et l'approbation du PUGDT

Version finale du PUGDT

G. Durée

0,5 mois

Etape 9 : Officialisation du PUGDT

A. Objectifs de l'étape

Officialisation du PUGDT par un document officiel.

B. Description de l'étape

Le document PUGDT ainsi que la délibération du Conseil Municipal est transmis à la préfecture selon la procédure en vigueur au sein des Communes.

En cas d'avis positif, l'autorité administrative prend un acte reconnaissant de fait la délibération municipale et instituant le PUGDT comme outil d'aide à la planification du développement de l'espace communal pour les années à venir.

Cette officialisation du PUGDT permet à la Commune d'initier le processus de sa mise en œuvre.

C. Méthodologie / Outils

La décision préfectorale s'appuiera sur :

- les textes en vigueur sur le fonctionnement des Communes
- le PUGDT ;
- la délibération municipale approuvant le PUGDT.

D. Responsables

Préfet, Prestataire

E. Cibles / bénéficiaire

F. Produits attendus

Acte préfectoral approuvant la délibération communale et consacrant de fait le PUGDT

G. Durée : 0,5 mois

Etape 10 : Opérationnalisation de la commission consultative

A. Objectifs de l'étape

Adoption par la commission consultative d'une organisation de travail qui lui permette d'intervenir rapidement et régulièrement sur le terrain.

B. Description de l'étape

Selon le décret n° 76-166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine domanial, cette commission consultative, présidée par le sous-préfet ou le chef de district, a pour mandat :

- ❖ l'examen des demandes d'attribution ;
- ❖ le Règlement des litiges fonciers ;
- ❖ le constat de mise en valeur des terrains pour obtention de titres ;
- ❖ la proposition au préfet des "répartitions de l'espace rural en zone agricole et pastorale suivant les besoins des populations".

Le décret n° 78/263 du 3 juillet 1978 fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux précise les fonctions suivantes à la commission consultative (sans pouvoir attributaire) :

- le règlement des litiges (détermination des limites, validation de changements) et constat de mise en valeur des terres titrées ;
- l'organisation de l'espace rural en zones agricoles et en zones d'élevage en fonction des populations et des exigences de développement ;
- la définition des modalités d'utilisation des zones mixtes (alternance saisonnière) ;
- l'exercice d'un contrôle permanent pour s'assurer du respect des délimitations matérialisées (sauf limites naturelles) par les techniciens du cadastre.

La Commission consultative, présidée par le Sous – Préfet ou le Chef de District, compte comme membre : le Maire, le représentant du cadastre, le représentant des domaines et affaires foncières, le représentant du MINADER, le représentant du MINEPIA, le représentant des agriculteurs de la zone, le représentant des éleveurs de la zone, Le représentant de l'autorité traditionnelle.

Cette commission, de par sa composition, est parfois une structure très lourde et difficile à opérationnaliser. Or de par ses attributs, c'est la structure sur laquelle la Commune doit s'appuyer pour la mise en œuvre et le suivi du Plan.

Il sera donc question, après l'officialisation du PUGDT, qu'une session de la commission consultative soit convoquée par son Président sous l'incitation du Maire afin de la sensibiliser sur la mise en œuvre et le suivi du PUGDT. L'appropriation du PUGDT devrait se traduire par la définition d'un calendrier de travail (à respecter par tous les membres).

C. Méthodologie / Outils

Textes instituant la commission ainsi que le PUGDT.

D. Responsables

Commune, prestataire

E. Cibles / bénéficiaires :

Commission consultative

F. Produits attendus

Programme de travail de la Commission Consultative ou structure mise en place

G. Durée : 0,5 mois

Etape 11 : Négociation et ratification de la charte d'usage du terroir

La négociation et la ratification de la charte d'usage peut se décomposer en 8 activités selon le diagramme suivant :

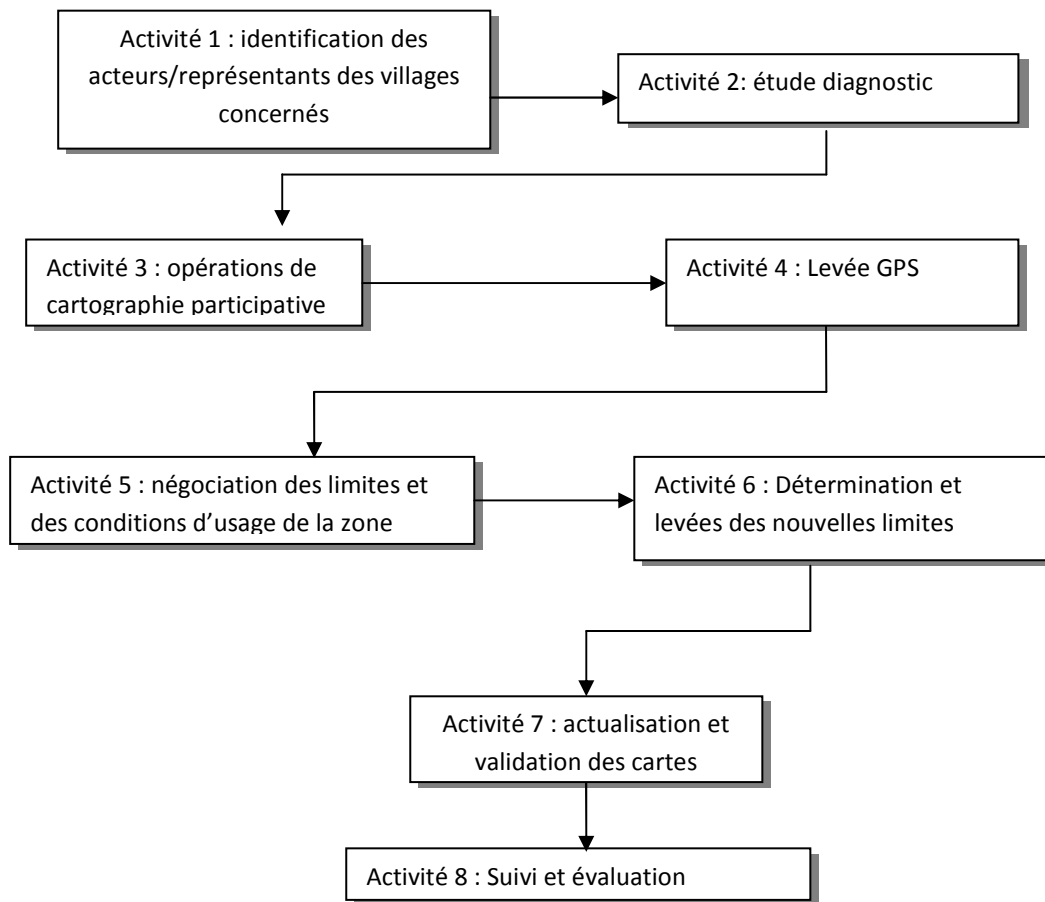


FIGURE 9: NEGOCIATION ET RATIFICATION DE LA CHARTE D'USAGES DU TERROIR

A. Objectifs de l'étape

Négociation des zones à usage prioritaire identifiées dans le PUGDT et définition des règles de gestion

B. Description de l'étape

1. Elaboration des cartes participatives des villages riverains des zones à usage prioritaire

L'outil cartographique sera utilisé dans l'approche négociation du terroir. Les cartes thématiques initialement élaborées, si elles permettent une planification rationnelle à l'échelle de la Commune, ne donnent pas suffisamment de détails sur un terroir spécifique et ses caractéristiques. La négociation doit tenir compte des spécificités de la zone à aménager, qui sont détaillées lors de cette étape car ce travail précis s'avère très long à réaliser pour l'intégralité de la commune.

L'approche retenue prévoit :

- l'élaboration de cartes participatives pour tous les villages concernés par la zone à négocier. Les données GPS permettant la numérisation de ces cartes, sont collectées

parallèlement. Au cours de ce travail, chaque village désigne ses représentants aux séances de concertation qui auront lieu ;

- la numérisation des cartes et leur validation par les représentants des villages. Le rapprochement des cartes des différents villages permettra d'avoir une première vision de la zone et des interactions avec les villages riverains ;
- Une étude diagnostic en vue de déterminer les atouts et contraintes de la zone et de donner aux Comités de gestion des critères de gestion durable des terres et de suivi rationnel et productif de l'utilisation de l'espace. Ce travail devrait permettre d'identifier toutes les ressources de la zone et d'élaborer un programme de formation et de suivi autour de ces ressources.
- l'engagement des négociations et des concertations pour la gestion durable de la zone avec comme principaux outils de travail, la carte numérisée et le rapport de l'étude diagnostic. Les concertations se dérouleront sur 3 réunions et devront aboutir à la signature de la charte d'usage.

2. Négociation de la charte d'usage

Sous l'encadrement de la commune concernée et de la commission consultative, des concertations sont engagées entre les différents représentants des villages riverains de la zone à sécuriser. Ces concertations, programmées sur 3 rencontres, ont pour objectifs :

- de définir de manière consensuelle les limites de la zone en tenant compte des contraintes identifiées dans chaque village riverain,
- d'accompagner la mise sur pied de la charte de gestion durable de la zone par les communautés.

La charte précise entre autres les conditions d'accès et d'utilisation durable de l'espace négocié, les sanctions et leurs modalités d'application, les modalités de suivi de l'application de la charte.

3. Ratification des règles d'usage

Lors de la réunion d'officialisation du bornage, la Commission Consultative procède à la signature officielle de la charte contenant les règles d'usage négociées. La Commission Consultative a pour rôle de veiller à la bonne application des règles établies.

C. Méthodologie / Outils

Les cartes participatives seront élaborées au cours d'assemblées villageoises réunissant le maximum de personnes du village. Ces assemblées seront suivies des descentes de terrain pour la collecte des données GPS.

Les négociations auront lieu au cours de réunions de concertation entre les représentants des différentes communautés.

Les règles proposées seront validées au cours d'une réunion de la Commission consultative qui se rassurera que toutes les communautés adhèrent bien à cette charte.

Les outils nécessaires sont :

- le PUGDT (Carte des affectations des usages et des zones à usage prioritaires) ;
- les cartes participatives ;
- le rapport de l'étude diagnostic ;

- les relevés GPS.

D. Responsables

Prestataire, Commission consultative, CPP,

E. Cibles / bénéficiaires :

Populations riveraines des zones prioritaires

F. Produits attendus

PV des séances de concertation / négociation

Cartes participatives des villages riverains à la zone

Carte de la zone prioritaire

Règles d'usage

G. Durée : 1 mois

Etape 12 : Matérialisation des zones à usage prioritaire

A. Objectifs de l'étape

Matérialisation des zones négociées de manière consensuelle et durable.

B. Description de l'étape

Les négociations achevées, les communautés riveraines seront accompagnées dans la matérialisation des limites de leur zone. Le bornage sera réalisé par les populations avec l'appui du Programme.

A l'issue de ce travail, des levées GPS sont à nouveau effectuées afin de disposer du contour exact de la zone sur le terrain.

C. Méthodologie / Outils

Des réunions villageoises seront nécessaires pour préparer l'opération de bornage. Ensuite, les membres choisis dans les communautés descendront sur le terrain pour matérialiser les limites de la zone négociée avec les supports adéquats (bornes, peinture, arbres de haie, etc.).

D. Responsables :

Prestataire, Commission consultative, CPP

E. Cibles / bénéficiaires :

Populations riveraines des zones prioritaires

F. Produits attendus

Carte finale de la zone prioritaire

G. Durée : 1 mois

Etape 13 : Mise en place du Comité de Gestion de Terroir et officialisation du bornage et des droits d'usage.

A. Objectifs de l'étape

Reconnaissance officielle des zones négociées par l'autorité administrative.

B. Description de l'étape

L'aboutissement du processus de négociation et de matérialisation est sanctionné par une réunion de la Commission Consultative chargée du règlement des litiges agro – pastoraux. Cette réunion est convoquée par son président (Sous – Préfet ou Chef de District.

La descente de la Commission a un double objectif :

- valider les concertations et les négociations menées autour de la gestion de la zone. Cela sera sanctionné par la signature de la charte par les membres faisant également partie de la commission consultative ;
- entériner et officialiser le bornage et l'affectation d'usage de la zone. Le PV sera préparé par les responsables du domaine et du cadastre.

Après présentation des activités de sécurisation menées par les populations, la Commission procède au constat d'occupation et donc à l'affectation de l'usage de la zone.

L'officialisation des zones sécurisées s'achève par la signature de l'arrêté de reconnaissance préfectoral.

C. Méthodologie / Outils

La réunion de la commission consultative sera organisée à l'aide des supports suivants :

- Plan d'Utilisation et de Gestion des Terres validé;
- Carte de la zone délimitée;
- PV des séances de concertation
- Charte des usagers négociée.

D. Responsables :

Commission consultative, Prestataire, CPP

E. Cibles / bénéficiaires :

Comités de gestion, Populations riveraines des zones prioritaires

F. Produits attendus

Arrêté préfectoral d'officialisation du bornage

G. Durée : 0,5 mois

Etape 14 : Formation des membres des comités de gestion de Terroir et Suivi des comités de gestion de terroir

A. Objectifs de l'étape

- Appropriation de la gestion de la zone par les comités de gestion et comités de surveillance.
- Application des règles de la charte des usagers, règlement des conflits et sanctions éventuelles.

B. Description de l'étape

A la fin des concertations, il est mis sur pied un comité de gestion de la zone chargée de l'application de la charte élaborée.

La mise en place du comité de gestion du terroir prévu par la charte d'usage est effectuée à l'issue des concertations et en parallèle au processus d'officialisation et de bornage de la zone à usage prioritaire.

Les Comités de Gestion mis en place dans chaque zone seront suivis pour s'assurer de leur viabilité afin qu'ils puissent veiller à la pérennité des sécurisations faites.

Un appui régulier doit être assuré par les membres du COMES les plus concernés par la zone à usage prioritaire : le délégué d'arrondissement MINADER pour les zones à vocation agricoles, le délégué d'arrondissement du MINEPIA pour les zones à vocation pastorale, etc. Il est attendu qu'à l'issue du processus, les membres des services techniques continuent cet appui et ce suivi.

Ces comités de gestion doivent être formés afin d'être à même d'exercer leurs missions. Ces formations doivent débuter dès la procédure de ratification engagée, et devra être conduite en parallèle au processus d'officialisation, sur une période minimum de 6 mois. Elle couvrira la mise en œuvre des modalités pratiques des règles de la charte des usagers.

Les formations et le suivi pourront porter sur :

- Formation des membres des comités de surveillance villageois : i) modalités pratiques de surveillance de l'état des limites matérialisées, ii) modalités pratiques d'application des règles d'usage de la zone définies dans la charte des usagers ; iii) modalités pratique de gestion des aménagements de la zone de gestion.
- Formation des membres du comité de gestion de la zone : appui à la tenue des réunions du comité de gestion ; ii) modalités pratiques de prise de mesures pour la protection de la gestion de la zone et respect des règles d'usage, iii) modalités pratique de saisine de la commission de suivi évaluation ; iv) examen des demandes d'utilisation des ressources de la zone ; v) application des sanctions.
- Appui à la tenue des réunions des comités de suivi-évaluation (2 premières réunions) qui devront faire le point sur les aspects suivants: i) bilan semestriel de la gestion de la zone, ii) bilan des usages et autorisations délivrées par le comité de gestion ; iii) gestion des conflits, iv) application des sanctions.
- Appui à la sensibilisation des populations directement concernés par la zone de gestion: information sur les limites de la zone, règles d'usages et usagers.

C. Méthodologie / Outils

Les formations de terrain tiendront toujours compte des règles d'usages et de la carte de la zone.

D. Responsables :

Prestataire, Commune, CPP,

E. Cibles / bénéficiaires :

- i) membres des comités de gestion de la zone ;
- ii) comité de suivi évaluation ;
- iii) populations directement concernées par l'utilisation des ressources de la zone.

F. Produits attendus

Composition et structuration du comité de gestion

G. Durée : 2,5 mois

4. Chronogramme d'élaboration et d'approbation des PUGDT

Le chronogramme suivant présente les durées prévisionnelles de chaque étape pour l'élaboration du PUGDT d'une Commune - type.

Ce chronogramme va sur 12 mois, dont 6,5 pour l'élaboration du PUGDT et 6 pour sa mise en œuvre.

Le détail par phase se décompose de la manière suivante :

- Préparation et synthèse des données sur la Gestion Durable des Terres : 2 mois ;
- Planification et validation du PUGDT et identification des zones à usage prioritaires : 4,5 mois ;
- Consultation et négociation des zones à usage prioritaires : 2,5 mois ;
- Renforcement et suivi : 3 mois.

Etape	COMPOSANTE : ELABORATION D'UN PLAN D'UTILISATION ET DE GESTION DES TERRES		Année 1											
	Durée prévisionnelle (mois)	Intervenant	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Préparation et collecte des données sur la gestion durable des terres														
1	Sensibilisation / information sur la GDT et le PUGT	1	Prest	■										
2	Constitution d'un groupe de travail communal	0,5	Prest, CPP	■	■									
3	Collecte des données	1,5	Prest	■	■	■								
Planification et validation du PUGT et identification des zones à usage prioritaires														
4	Analyse des données et élaboration des cartes thématiques	1	Prest, ASSE			■	■							
5	Elaboration du projet de PUGT	1,5	Gr, Prest			■	■	■						
6	Restitution du 1er draft du PUGT	1	Gr, Prest					■	■					
7	Synthèse et rédaction du 2nd draft du PUGT	0,5	Gr, Prest						■					
8	Examen du PUGT au niveau communal	0,5	COMES						■					
9	Examen et Approbation du PUGT au niveau provincial	0,5	CPAP							■				
Mise en œuvre (consultation et négociation de l'affectation des usages sur les zones prioritaires)														
10	Opérationnalisation de la commission consultative	0,5	Prest, CG							■				
11	Négociation et ratification de la charte d'usage du terroir	1	Prest, CG							■	■			
12	Materialisation des zones à usage prioritaires	1	Prest, pop								■	■		
Renforcement et suivi														
13	Mise en place du Comité de Gestion de terroir	0,5	Prest, pop, CG							■				
14	Officialisation du bornage et charte par commission consultative	0,5	Pop, CG									■		
15	Formation des membres du Comité de Gestion de terroir	1	Prest, CPP									■	■	
16	Suivi des Comités de Gestion de terroir	2	Prest, CPP									■	■	■

■ Réunion COMES

■ Réunion CPAP

Acronymes des intervenants

- Prest : Prestataire
- ASSE : Assistant au Spécialiste Socio Environnemental
- CRP : Cellule Régionale du PNDP
- GT : Groupe de travail
- COMES : Conseil Municipal Élargi au Sectoriel
- CPAR : Comité Paritaire et d'Approbation Régional
- CG : Comité de Gestion
- Pop : Population

ANNEXES

ANNEXE 1: MAQUETTE POUR MATRICE DES POTENTIALITES, PROBLEMES ET CONTRAINTES

UP	caractéristiques	Utilisation actuelle	potentialités	Contraintes/ Problèmes	Accès et contrôle
UP1					
UP2					

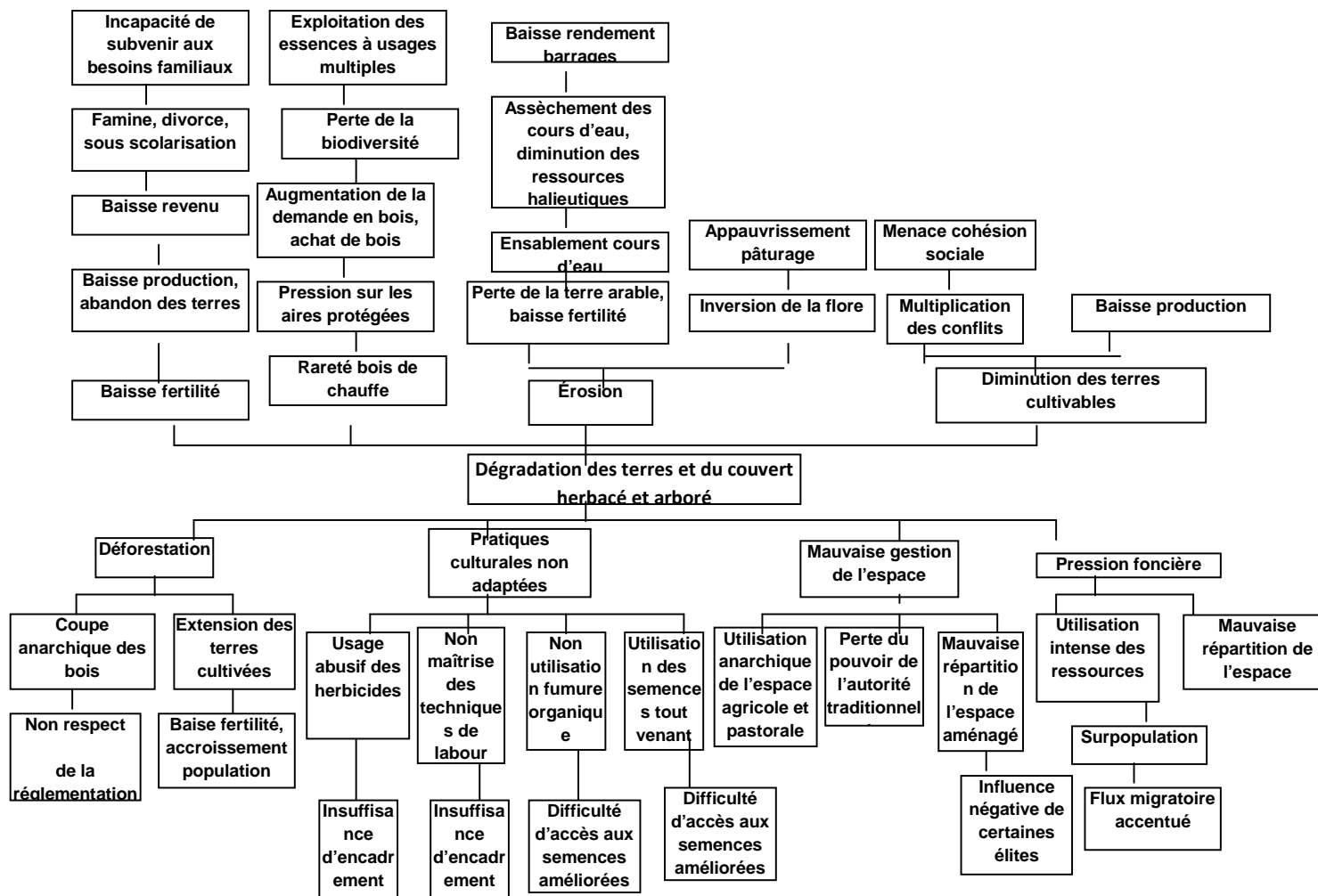
ANNEXE 2: EXEMPLE D'UN PROFIL HISTORIQUE SUR LA GESTION DES TERRES A OURO DOKOUDJE

<ul style="list-style-type: none"> - Bon rendement Mouskouari ; - Sols fertiles (villages + terroirs) ; - Elevage productif ; - Pas achat bois de feu (accès faciles + disponibilité) ; - Faune dense et varié autour du village ; - 200 hts, peulhs uniquement ; - Bonne pluviométrie ; - Terres disponibles pour l'agriculture et l'élevage ; - Echanges par troc avec Gounougou (poisson) ; - Auto suffisance alimentaire ; - Respect autorité traditionnelle sur occupation des terres. 	1957 :	
<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du rendement agricole (Mouskouari) ; - Baisse de la pluviométrie ; - Introduction des soins de santé animale (mortalité) ; - Pas d'infrastructures sociales (routes, puits) ; - Ecole à Lagdo et Bamé ; - Conflits faunes / populations. 	1967 :	<ul style="list-style-type: none"> - Envahissement par un couvert herbacé ; - Apparition des premières maladies du bétail.
<ul style="list-style-type: none"> - Création des routes ; - Arrivée des migrants (MEAVSB) ; - Utilisation des intrants agricoles (engrais chimiques) ; - Utilisation des herbicides ; - Dégradation mal perçue par les migrants ; - Proposition d'un plan de gestion des arbres ; - Création du barrage ; - Confiscation des terres pour l'introduction de la riziculture par la MEAVSB. 	1977 :	<ul style="list-style-type: none"> - Début dégradation des terres ; - Accentuation de la migration.
<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement des sols ; - Agriculture extensive ; - Accentuation du déboisement ; - Début achat du bois de feu ; - Arrivée de la démocratie ; 	1987 :	<ul style="list-style-type: none"> - Arrivée massive des migrants (boom) ; - Insuffisance ces parcelles dans le périmètre ; - Usage abusif des herbicides et des engrais.

ANNEXE 3 : EXTRAIT D'UN TRANSECT A OURO DOUKOUDJE EN 2007

Zone	Parcelles irriguées	Hors parcelles		Quartier Masse/Ecole Publique	Quartier Foulbé	Zones d'emprunt
Distance	700m	300m		200m	150m	1000m
Sol/caractéristiques	Sol de marécage argileux. Sol hydromorphe de couleur noiratre	Sol argilosableux de couleur grise sombre	Sol sablo-argileux de couleur jaunâtre	Présence des Ipomea Aquatica dans la zone d'emprunt		Sol lateritique
Végétation	Graminées, Présence des algues et nénuphars, herbes parasite dans les casiers (Andropogonées)	Koli, Doum ndéhi, enherbement dominé par les Cleome Viscoza	Couvert herbacé discontinu Comuélina kalei (parasites)	Présence des Baobab et des nimiers		Combretaces, bulbostylis Spp
Cultures	Riz	Cultures pluviales, foléré, patate douce, riz pluvial, maïs, cultures maraichères, mil			Culture du maïs	
Atouts	Terres favorables permettant deux récoltes par an. Présence de Brachiara lata	Présence du ficus sycomorus (bon fourrage pour animaux), Zone de pâturage en saison sèche			Zone de pâturage	Ressources constituant un capital pour l'Upp

ANNEXE 4 : EXEMPLE D'ANALYSE A PARTIR D'ARBRES DES PROBLEMES



ANNEXE 5 : MAQUETTE DU TABLEAU DE SOLUTION. UP : MASSIF FORESTIER

Causes / Effets	Solutions Villages Actions à entreprendre	Possibilité de réalisation	Observations
Déforestation	Faire respecter la réglementation et accentuer le contrôle	Oui	Commune, MINFOF, MEADEN, ONG (CELDIE)
	Elaboration d'un plan simple de gestion	Oui	Commune avec le village
	Accélérer le processus de classement de la forêt	Oui	Commune
Rareté bois de chauffe	Elaboration d'un plan simple de gestion	Oui	Commune avec le village
Erosion	Elaboration d'un plan simple de gestion (reboisement)	Oui	Commune avec le village

ANNEXE 7 : MAQUETTE POUR MATRICE DIAGNOSTIC DES RESSOURCES NATURELLES

Ressources naturelles	Localisation	Potentiel	Utilisateurs/ utilisations	Contrôleurs	Mode de gestion (Accès)	Tendances	Problèmes /contraintes	Actions à entreprendre

ANNEXE 8 : MODELES DE CARTES A PRODUIRE

Les cartes suivantes, produites par le Programme de Développement de l'Ouest Bénoué (PDOB) illustrent la démarche pour l'identification et la sélection des zones les plus appropriées pour la mise en valeur agricole. Une démarche similaire a été appliquée pour les zones pastorales et les différentes zones prioritaires d'aménagement communales ou intercommunales.

- Carte 1 – Identification et localisation des zones d'aménagement existantes sur la commune.
- Carte 2 – Carte thématique des potentialités agricoles du territoire de la commune.
- Carte 3 – Exploitation agricole et contraintes dans la commune.
- Carte 4 – Plan d'affectation de l'usage des terres de la commune.

Cette démarche sera menée pour l'occupation agricole des terres, l'occupation pastorale, et les zones forestières classées ou à gestion communautaire, les zones d'intérêt cynégétique. Afin d'éviter le mitage du foncier communal, les communes pourront également définir des zones de réserves foncières sur lesquelles les usages seront limités et permettant une affectation ultérieure planifiée en fonction des besoins de la population.

Les cartes ci-après présentent un exemple de cartes de potentialités agricoles, d'exploitation agricole et contraintes, ainsi qu'un Plan d'Affectation des usages des terres du territoire communal.

